



MORONDAVA  
COMMUNE URBAINE



---

# CONSEIL MUNICIPAL DE MORONDAVA

---

Registre des procès-verbaux



**ANNEE 2016**

*Ce présent registre a été coté et paraphé par le Représentant de l'Etat à Morondava.*



Conseil municipal de Morondava  
Morondava City Council

Courriel : [conseil.morondava@gmail.com](mailto:conseil.morondava@gmail.com)

REPOBLIKAN'Y MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa

-----  
**Commune Urbaine de Morondava**

**CONSEIL MUNICIPAL,  
SESSION ORDINAIRE OBLIGATOIRE  
25-26-29 FEVRIER 2016**

**PROCES-VERBAL**

**STATUT :**

**ADOpte EN  
CONSEIL DU  
26/06/2016**

<b>Date de la convocation</b> 12 février 2016	Le Conseil municipal, légalement convoqué par sa Présidente, Mme DAVIDSON Pulchérie, s'est réuni en session ordinaire obligatoire d'une durée de 3 jours, sous la présidence de celle-ci. Était également présent, le Maire, M. KOLO Frijof		
<b>Date de session</b> 25-26-29 février 2016	Présents (P) : procuration		
	<b>25 février</b>	<b>26 février</b>	<b>29 février</b>
	DAVIDSON Pulchérie HAJASON Alfred (P) HANJOVAKO Christian IAMA Tinarison JAFARA (P) MOUMINY GAYA Ali RATSIMBAZAFY Calixte RAZAFIMANJARY Joseph RAZANAMINO L. Tantely	DAVIDSON Pulchérie HAJASON Alfred HANJOVAKO Christian IAMA Tinarison JAFARA (P) MOUMINY GAYA Ali RATSIMBAZAFY Calixte RAZAFIMANJARY Joseph RAZANAMINO L. Tantely	DAVIDSON Pulchérie HAJASON Alfred HANJOVAKO Christian IAMA Tinarison JAFARA MOUMINY GAYA Ali RAZAFIMANJARY Joseph RAZANAMINO Tantely RAKOTONIRINA Freddy
	<u>Excusés :</u> FANOINA Solo André RAKOTOMALALA Irma H. RAKOTONIRINA Freddy G.	<u>Excusés :</u> FANOINA Solo André RAKOTOMALALA Irma H. RAKOTONIRINA Freddy G.	<u>Excusés :</u> FANOINA Solo A. RAKOTOMALALA Irma H RATSIMBAZAFY Calixte
	<u>Absents :</u> M. KOTO DEUX Richard	<u>Absents :</u> M. KOTO DEUX Richard	<u>Absents :</u> M. KOTO DEUX Richard

Le Conseil s'est réuni pour sa première session ordinaire obligatoire de l'année, conformément à l'Art. 76 de la Loi N°2014 – 020 du 27 septembre 2014, relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes, d'une part ; et à l'Art. 80 de cette même Loi d'autre part, lequel expose que : « *La première session du Conseil est consacrée principalement à l'approbation du bilan de l'année écoulée et l'évaluation de l'exécution des programmes d'action. A cette occasion, le Chef de l'exécutif rend compte au Conseil, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité territoriale décentralisée, de l'activité et du financement des différents services de ladite Collectivité et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil et la situation financière de la Collectivité.* »



## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après les mots de bienvenue, la Présidente procède au décompte des participants. Il fait apparaître : 9 présents (dont 2 procurations valides), 3 excusés et 1 absence non motivée. Une procuration ayant été donnée à une personne absente et excusée, elle n'a pas été comptabilisée et considérée comme excusée.

Constatant le quorum, la Présidente déclare la séance ouverte ; le Conseil peut, en conséquence, valablement délibérer.

Il convient de préciser que :

- les personnes ayant donné procuration n'ont pas donné mandat de voter en leur lieu et place ;
- le nombre de présents durant les 3 jours avec ou sans procuration est resté à 9 participants.

## 2. MODIFICATION DU LIEU DE RÉUNION

Le Maire, pour les besoins de cette session, avait aménagé une salle de réunion située dans les locaux de la Voirie municipale. Toutefois, compte tenu du caractère très ouvert de cette salle, il est proposé de délocaliser la session dans les locaux de la Chambre de commerce.

**Approuvée à l'unanimité (7/7 voix).**

La Présidente remercie d'une part le Maire d'avoir facilité l'accueil de cette 3<sup>ème</sup> session du Conseil dans les locaux de la Chambre de Commerce, et d'autre part le Président de la Chambre pour la mise à disposition gracieuse de ses locaux.

## 3. REMISE DE DOCUMENTS ET RECADRAGE SUR LA GESTION ET LE TRAITEMENT ADMINISTRATIF DES AFFAIRES CONCERNANT LE CONSEIL

La Présidente remet à chaque élu ainsi qu'au Maire un dossier contenant, outre l'ordre du jour, 5 notes de synthèse qu'elle a rédigées à leur intention. L'Exécutif de son côté remet une nouvelle version de l'organigramme, accompagnée de 3 modèles de fiches de postes, ainsi qu'une note de synthèse des opérations réalisées au cours des derniers mois.

La Présidente rappelle à l'Exécutif que les convocations doivent impérativement être accompagnées des PJ qui y sont mentionnées. Elle constate avec regrets que seules 1/6 pièce ont été adressées aux élus.

L'Exécutif, par la voix de son directeur de cabinet, lequel fait également office de secrétaire général par interim, indique qu'il n'aurait pas reçu les documents transmis par mail par la Présidente. Elle s'étonne de cette réponse, d'autant que :

- un délai de plus de 10 jours s'est écoulé depuis l'envoi des convocations au Maire et aucun retour sur l'absence de pièces non jointes ne lui ont été signalées ;
- plus de la moitié des documents concernent des productions de l'Exécutif ou déjà en sa possession, à savoir : le rapport sur les comptes administratifs 2015, le rapport d'activités 2015 et le PV de la session précédente.

S'ensuit alors un échange très vif entre la Présidente et le directeur de cabinet relatif à la transmission et réception des documents. La première déplore la mauvaise foi manifeste de son interlocuteur puisque, s'agissant des envois tant par voie électronique que support papier, les échanges avec le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint tendent à prouver que les documents ont bien été réceptionnés par l'Exécutif. Elle regrette le manque de rigueur et de suivi dans le traitement administratif des PV et délibérations ainsi que la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil (quid de leur affichage, de leur transmission pour contrôle de légalité et pour information aux élus...). Et de rappeler les risques d'inopposabilité des actes encourus pour non-respect tant des procédures que des délais.

Concernant la présentation des actes, le directeur de cabinet informe que le PV de la session de décembre ainsi que le budget primitif ont été retournés par le contrôle de légalité pour vice de forme. En effet, les délibérations doivent être présentées de manière individuelle et non globalisée ; les documents émis par la Commune doivent obéir à une charte graphique précise, le « timbre ». Ainsi, la mention Conseil ne doit pas apparaître sur le « timbre » mais seulement Commune urbaine de Morondava ; le « timbre » officiel doit être respecté (République de Madagascar, ministère de l'intérieur, Préfecture de Morondava...). Le Vice-président refuse que la commune appose sur ses documents le dit « timbre » tel qu'il est mentionné, au motif que la commune est une collectivité décentralisée disposant de son autonomie propre. L'usage de ce timbre sur la correspondance de la commune aurait pour signification qu'elle est un sous-service ou direction de l'Etat. La Présidente se propose de rencontrer le SG de la Préfecture, nouvellement en fonction, afin de faire un point précis sur le recueil des procédures administratives.



#### 4. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU DÉROULEMENT DE LA SESSION

- Suite à plusieurs informations post-convocation, la Présidente propose de rajouter 4 nouveaux points à l'ordre du jour, nécessitant des délibérations. Ils concernent :
  - o Le nouvel organigramme de l'Exécutif ;
  - o L'octroi d'un forfait téléphonique mensuel, dont les montants sont limités par décret, aux membres du bureau exécutif du Maire et du Conseil ;
  - o La désignation d'un « billetteur », chargé de collecter les indemnités de session des élus;
  - o La fixation d'un montant pour l'impôt sur les licences alcool.
- Elle propose également de revoir le déroulement de la session, suite à l'absence du M. Pierre TESSIER, qui devait présenter le projet de coopération régionale avec la Région Réunion ; à des impératifs de services de certains collaborateurs du Maire ; à la présentation de deux projets (hygiène et application pour la gestion des marchés communaux).

**Approuvée à l'unanimité (7/7 voix).**

#### 5. APPROBATION DU PV DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2015

L'Exécutif, par la voix de son directeur de cabinet, indique que, pour répondre à des impératifs d'urgence liés à la transmission du budget primitif 2016 aux autorités financières, il a dû envoyer le PV signé par le vice-président et le 2ème rapporteur sans attendre sa validation par le Conseil.

La Présidente regrette de ne pas avoir été informée de cette procédure, en prend bonne note et déplore que le PV n'ait pas été joint aux convocations afin que les élus puissent en prendre connaissance. Elle précise que l'approbation par l'assemblée de ce PV n'est finalement qu'une régularisation de forme. Elle insiste néanmoins que soit inscrit dans ce PV qu'elle y apporte des réserves, sur la manière très cavalière dans la mise en œuvre par l'Exécutif de cette session

**Adoptée à l'unanimité (7/7 voix)**

#### 6. INFORMATION GÉNÉRALE ET ACTUALITÉS

L'Exécutif, par la voix de son 1<sup>er</sup> adjoint, retrace les différentes opérations menées depuis plusieurs mois. Elles concernent notamment :

- La gestion des ordures ménagères. La Commune a acquis pour un coût de 3 M Ar un terrain domanial de 2ha, situé sur le fonkontany d'Ampasy, destiné à devenir une décharge ouverte au public. Elle sera entièrement clôturée grâce au soutien de l'ONG Water Aid ;
  - L'Hygiène. L'abattoir d'Ambalanomby est désormais clôturé et gardienné ; les abreuvoirs pour porcs et zébus sont distincts ; un système de traçabilité des bêtes vendus a été installé. La vente à l'air libre des denrées consommables est par ailleurs interdite, elles doivent être placées sous vitre...
  - L'ordre public. La police municipale dispose d'un effectif de 7 personnes dont 2 femmes. Son rôle se limite à faire du contrôle des marchandises et des papiers ; son manque d'équipements ne lui permet pas de lutter contre la recrudescence des vols constatée depuis plusieurs mois Néanmoins et afin de contribuer à la sûreté du territoire, la Commune a octroyé une aide financière de 300 000 Ar/mois à la police nationale. Ce soutien vise à acheter du carburant, permettant de réaliser d'avantage de patrouilles dans les fonkontany... Cette collaboration devrait durer jusqu'en juin.
  - La règlementation des transports de personnes. La ville compterait 525 cyclos pousse. Ils seraient les premières causes des accidents de la circulation (collusion avec les voitures, motos et bajaj). Plusieurs mesures visant à encadrer cette activité ont été mises en place telles que l'interdiction de circuler après 19h, l'obligation de suivre une formation au code de la route, à d'hygiène...
  - La gestion des ressources humaines. La Commune compte 80 agents dont 7 ont été nouvellement recrutés. La majorité des emplois (62), sont des contrats déterminés d'une durée de 6 mois renouvelable. Le Maire explique qu'il est prêt à accompagner tous les agents souhaitant se faire titulariser tout en soulignant qu'il s'agit d'abord d'une démarche volontaire de l'intéressée. Il précise qu'un conseil de discipline a été créé ainsi qu'un syndicat des agents communaux. Le Maire fait également savoir que, suite à une refonte du système informatique du ministère des Finances et du Trésor, les agents n'ont pas été payés depuis 2 mois. Le directeur financier signale que cette situation sera réglée dans les très prochains jours et que les salaires seront versés en une seule fois.
- La Présidente suggère au Maire de réunir au plus vite les agents afin de leur annoncer la bonne nouvelle. Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu le syndicat des employés, et prévenue aussitôt le Maire de cette rencontre.



Leurs revendications portent essentiellement sur les retards de salaires (dont les arriérés) et la crainte de ne pas voir certains contrats renouvelés. Ils ont néanmoins souligné que le Maire a offert des sacs de riz aux journaliers et est intervenu auprès des écoles pour que les enfants ne soient pas renvoyés pour non règlement des écolages.

- Finances. Le Maire explique que les cotisations mensuelles dues au titre de la CNAPS s'élèvent à plus d'1 M Ar/mois ; la Commune n'a pas payé l'ensemble du paquet des cotisations sociales depuis 1985 et l'ardoise est estimée à 188 M Ar. Les recettes mensuelles, entre oct et déc, s'élèvent à 20 M Ar ; la seule manière d'augmenter les recettes est de revoir l'impôt sur le bâti. Le Maire informe que la Commune dispose d'un avoir de 222, 06-M Ar auprès de la JIRAMA et souhaite savoir quelle utilisation en faire, en sachant d'une part qu'il faut une délibération du Conseil et d'autre part que l'avoir est destiné à des travaux. La Présidente demande que des devis par objet de travaux à réaliser soient transmis au Conseil afin que celui-ci puisse se prononcer de manière pertinente et prendre une délibération lors du prochain conseil.

#### **7. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015**

L'Exécutif, par le biais de son 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'assemblée un rapport intitulé « Fizaram-baovao amin'ny filankevitra monisipaly » (informations destinées aux conseillers ?), dont une version papier leur a été remise en séance. Ce document, ne correspond pas au rapport d'activités attendu. Après discussions, le rapport d'activités sera adressé aux élus avant la tenue de la prochaine session.

**Ajournée**

#### **8. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2015**

L'Exécutif, par la voix de son directeur financier, fait savoir qu'il n'est pas en mesure de présenter les comptes administratifs 2015 à l'assemblée au motif qu'ils sont en cours de confrontation entre les deux services déconcentrés de l'Etat : Trésorerie générale et service régional du budget.

La Présidente, au nom du principe de précaution et afin de couvrir la Commune sur ce retard administratif non imputable à ses services, propose qu'un courrier de confirmation de ce retard soit demandé aux services de l'Etat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité (7/9 voix).

**Ajournée**

#### **9. APPROBATION DU CHANGEMENT DE NOMS DE CERTAINS BÂTIMENTS ET ÉDIFICES PUBLICS**

Compte tenu de l'absence de M. FANOINA Solo André, désigné par le Conseil lors de la session d'octobre pour présenter des propositions sur la question, la Présidente suggère de différer l'affaire à la prochaine session.

**Ajourné**

#### **10. PRÉSENTATION POUR APPROBATION DU BUDGET 2016 DU CONSEIL**

La Présidente soumet à l'assemblée un projet de budget (voir annexes), lequel fait suite à la proposition faite par le Maire au cours de la session d'octobre de doter le Conseil d'une autonomie financière. Il comprend deux sections :

- Des dépenses de fonctionnement évaluées à 12, 908 M Ar, incluant l'embauche d'un(e) secrétaire à temps partiel pour une période de 10 mois ;
- Des dépenses en investissements, relatives à l'acquisition d'équipements bureautiques (PC de bureau et imprimante), non encore estimées car soumises à la décision d'acheter du matériel neuf ou d'occasion. Elle attire l'attention des élus sur les risques liés à l'achat d'un matériel d'occasion d'une part et les coûts additifs occasionnés par le coût des consommables d'une imprimante à jet d'encre, d'autre part. Elle souligne également que les prix indiqués sont basés sur un seul devis mais souhaite disposer de 2 autres pro-forma pour comparatif. Le Maire ainsi que les autres élus se prononcent en faveur de l'achat de matériels neufs.

**Adoptée à l'unanimité (8/8 voix)**

#### **11. PROPOSITION DE RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE RESSOURCE DÉDIÉE AU CONSEIL**

La Présidente soumet aux élus une fiche de poste relative à l'embauche d'une personne ressource, laquelle serait chargée d'assurer le secrétariat des élus et du Conseil mais également de jouer le rôle d'interface entre les services de l'Exécutif et la Présidente du Conseil. Il s'agit d'un poste à temps partiel.

**Adoptée à l'unanimité (8/8 voix)**



**12. DÉLIBÉRATION VISANT À CRÉER ET INSTALLER DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES**

La section 3 de la Loi N°2014 – 020 du 27 septembre 2014 prévoit la création au sein du Conseil de commissions spécialisées pour étudier toutes les questions intéressant la collectivité sous leurs divers aspects. La Présidente soumet à l'assemblée une liste proposant 7 commissions et détaillant la nature et le rôle de chacune. Après discussions, il est décidé d'en créer 6.

L'assemblée élit ensuite les membres de bureau de chaque commission puis se répartit à l'intérieur de chacune d'entre elles.

**Adoptée à l'unanimité (8/8 voix)**

Le 29 février, les travaux de consolidation des commissions se poursuivent. M. JAFARA rejoint l'assemblée et participe aux travaux de répartition des membres des commissions.

Il est proposé de laisser vacant certains postes au bureau afin que les absents puissent se positionner

**Adoptée à l'unanimité (9/9 voix)**

**13. DÉLIBÉRATION VISANT À CRÉER UNE STRUCTURE LOCALE DE CONCERTATION**

A travers la Loi N°2014-018 du 12 septembre 2014 en son Art. 15, et le décret d'application N°2015-957 du 10 juin 2015, l'Etat entend, dans le cadre de la politique de décentralisation des collectivités décentralisées, promouvoir et favoriser la démocratie participative en tant qu'outil d'aide de l'action publique locale. Il s'agit, à travers un espace formalisé et organisé, d'associer toutes les parties prenantes aux réflexions, mises en œuvre et évaluation des projets de développement local.

**Adoptée à l'unanimité (8/8 voix)**

**14. PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016**

L'Exécutif, par la voix de son 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'oral le programme d'actions 2016. En préambule, il précise qu'il existe un plan communal de développement, lequel a été élaboré en 2005 et non mise à jour. Et de dresser un certain nombre de pistes tels la restructuration des ressources humaines, la bonne gouvernance, la mobilisation des ressources financières (à travers l'application informatique sur la perception des redevances & taxes sur les marchés, l'harmonisation architecturale des kiosques de vente, la mobilité des personnes âgées, la lutte contre le mariage précoce, des opérations en faveur des orphelins et des jeunes....

Le Vice-président fait remarquer que ce programme ressemble d'avantage à un programme de propagande qu'à une déclinaison d'un programme pluriannuel. La Présidente pour sa part souligne qu'un programme d'actions doit comporter des axes stratégiques clairs, élaborés à partir des constats et diagnostics terrain qui ont été faits, des objectifs, des échéances et des indicateurs. Il est demandé que ce travail soit présenté au cours de la prochaine session.

**Ajourné**

**15. DÉLIBÉRATION VISANT À ADOPTER L'ORGANIGRAMME DE L'EXÉCUTIF**

Le Conseil, lors de sa session d'octobre, avait adopté un organigramme fonctionnel présenté par le Maire. Après 5 mois de fonctionnement et de confrontation aux réalités, l'Exécutif, par la voix de son directeur de cabinet, soumet à l'assemblée un nouveau schéma d'organisation. Après un long débat et demandes d'éclaircissement portant tant sur la forme que sur le fond, le Conseil réaffirme sa volonté, déjà exprimée au cours de la session d'octobre, de voir un organigramme ambitieux qui répond aux défis à relever et non axé uniquement sur la gestion des affaires courantes ou focalisé autour du problème financier de la collectivité ; un organigramme aux liens hiérarchiques clairement défini ; comportant des directions/services ayant des titres et missions explicites.

Sous réserve de ces nouvelles modifications,

**Approuvée à l'unanimité (8/9 voix favorable et 1 abstention)**

**16. DÉLIBÉRATION VISANT À ACCORDER UN FORFAIT TÉLÉPHONIQUE AUX BUREAUX EXÉCUTIF DU CONSEIL ET DU MAIRE**

L'Exécutif fait savoir qu'un forfait téléphonique mensuel, limité à 25 000 Ar aux membres du bureau du Conseil et à 30 000 Ar aux membres du bureau de l'exécutif, peut leur être octroyé. Une délibération est toutefois nécessaire pour la mise en œuvre de ce dispositif.

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**



**17. DÉSIGNATION D'UN « BILLETEUR » POUR COLLECTER LES INDEMNITÉS DES ÉLUS DU CONSEIL**

Les procédures, permettant aux membres du Conseil de bénéficier de leurs jetons de présence aux réunions, à travers le système des bons de caisse émis par le Trésor, étant longues et fastidieuses, la Présidente propose la mise en place d'un système souple, rapide et légale. Il consiste à désigner un « billeteur », mandaté par les élus pour collecter en leur nom les dits bons de caisse.

M. MOUMINY GAYA est choisi par ses pairs pour remplir cette fonction.

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

**18. DÉLIBÉRATION VISANT À METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC LA RÉGION RÉUNION**

La Présidente explique que la Direction du Conseil Régional de La Réunion en charge des questions liées aux données satellitaires (système d'information géographique) examine actuellement une demande formalisée que le Maire lui a adressée en janvier. Elle vise à mettre à la disposition de la Commune des données géographiques par satellite, lesquelles seraient utilisées pour les besoins du programme d'aménagement du territoire et de la réflexion sur la gestion des risques liés aux catastrophes. Elles répondraient en outre aux besoins urgents de mise en oeuvre d'une politique fiscale foncière locale.

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

**19. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'IMPÔT DE LICENCE SUR LES VENTES D'ALCOOL ET BOISSONS ALCOOLISÉES**

L'Exécutif, par la voix de son directeur financier, fait savoir qu'une délibération du Conseil est nécessaire pour fixer le montant de l'imposition sur les licences alcools, au titre de l'année fiscale 2016. Cet impôt est prévu par le Code Général des Impôts et l'Art 186 de la Loi, laquelle prévoit sa perception selon la répartition suivante et au profit de : 60% au profit des Communes ; 20% au profit des Régions ; 20% au profit des Provinces.

Après discussions, il est proposé de maintenir à :

- 120 000 Ariary par an, pour les Détaillants,
- 200 000 Ariary par an, pour les Grossistes.

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

**20. PRÉSENTATIONS**

- a) Compte-rendu de la Présidente de ses entrevues avec CODEGAZ et la Mairie de Grand-Quévilly.
- b) Le Groupement des Ingénieurs et Techniciens (GIT) présente une application de gestion des marchés communaux. Elle consiste à mieux identifier les usagers travaillant sur les marchés ; à améliorer la traçabilité des tickets distribués aux usagers (qui prendront la forme de tickets électroniques code à barres) ; en contrôler leur circulation et donc leur recouvrement. Un test sur le site du marché de Morondava, d'une durée de 3 jours, devrait avoir lieu dans les prochains jours.  
Plusieurs questions sont posées relatives quant à la validité juridique de ce type de ticket par les autorités ; à la maintenance du dispositif ; aux évolutions du produit vers un paiement sécurisé par mobile ; au coût de cet éventuel investissement.
- c) Présentation par Engineering Consulting Associates (ECA), partenaire technique de l'ONG International Wateraid militant pour l'accès du plus grand nombre à l'eau potable, d'un programme relatif à l'hygiène, l'assainissement et l'eau pour la période 2016-2017.

**21. DIVERS**

Les points inscrits dans cette rubrique, n'ont pu être examinés, faute de temps matériel. Ils sont reportés à la session de mai.

**Ajourné**

La Présidente clôture la session à 19h15.



## ANNEXE 1

## BUDGET 2016 DU CONSEIL

SECTION FONCTIONNEMENT	
NATURE DES DEPENSES	BP 2016 (en Ar)
1- Charges de gestion	1 380 000,00
<i>fournitures/consommables</i>	<i>120 000,00</i>
<i>communication</i>	<i>1 260 000,00</i>
<i>forfait internet</i>	<i>800 000,00</i>
2-Charges du personnel	1 500 000,00
salaire secretaire (sur 10 mois)	1 500 000,00
3- Autres charges de gestion	10 028 000,00
3-1- indemnités de session et réunion (base 100 réunions)	6 720 000,00
<i>président</i>	<i>960 000,00</i>
<i>conseillers</i>	<i>5 760 000,00</i>
3-2- indemnités de déplacements	3 180 000,00
<i>président</i>	<i>300 000,00</i>
<i>conseillers</i>	<i>2 880 000,00</i>
3-3 indemnités de representation	128 000,00
<b>Total des dépenses en fonctionnement</b>	<b>12 908 000,00</b>
SECTION INVESTISSEMENT	
PC de bureau	
Option 1- neuf (HP - écran 18" - RAM 2GB-500)	1 580 000,00
Imprimante	
Option 1 - jet d'encre	150 000,00
Option 2- canon laser multi fonctions	875 000,00





## ANNEXE 2

## SYNTHÈSE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS					
Num	Objet	Type	Avis		
			favorable	défavorable	abstention
1	Modification du lieu, de l'ODJ et du déroulement de la session	décision	7	0	0
2	Approbation du PV du 12/12/2015	décision	7	0	0
3	Approbation du rapport d'activités 2015	décision	ajournée		
4	Approbation des comptes administratifs 2015	délibération	ajournée		
5	Changement de noms de certains bâtiments publics	délibération	ajournée		
6	Approbation du budget fonctionnement 2016 Conseil	décision	8	0	0
7	Recrutement pour le secrétariat des élus	délibération	8	0	0
8	- Création des commissions spécialisées - Installation des commissions spécialisées	délibération délibération	8 9	0	0
9	Création d'une structure locale de concertation	délibération	8	0	0
10	Approbation de l'organigramme de l'Exécutif	délibération	8	0	1
11	Octroi d'un forfait mensuel tél aux 2 bureaux exécutif	délibération	9	0	0
12	Désignation d'un billeteur pour collecter les bons de caisse	délibération	9	0	0
13	Projet de coopération régionale avec La Réunion	délibération	9	0	0
14	Fixation d'un montant sur l'impôt de licence alcools	délibération	9	0	0



REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa

-----  
**Commune Urbaine de Morondava**

**CONSEIL MUNICIPAL,  
SESSION EXTRAORDINAIRE  
28-29-30 JUIN 2016**

**PROCES-VERBAL**

**STATUT :**

**ADOpte EN  
CONSEIL DU  
6/12/2016**

<b>Date de la convocation</b> 19 juin 2016	Le Conseil municipal, légalement convoqué par sa Présidente, Mme DAVIDSON Pulchérie, s'est réuni en session extraordinaire d'une durée de 3 jours, sous la présidence de celle-ci. Était également présent, le Maire, M. KOLO Frijof		
<b>Dates de session</b> 28-29-30 juin 2016	Présents (P) : procuration sans mandat de vote		
	<p><b><u>28 juin</u></b></p> <p>DAVIDSON Pulchérie FANOINA Solo André HAJASON Alfred HANJOVAKO Christian IAMA Tianarisoa JAFARA MOUMINY GAYA AIY RAKOTOMALALA Irma H RAKOTONIRINA Fredy RAZANAMINO L. Tantely</p> <p><u>Excusé :</u> RAZAFIMANJARY L. Joseph</p> <p><u>Absents :</u> KOTO DEUX Richard RATSIMBAZAFY Calixte</p>	<p><b><u>29 juin</u></b></p> <p>DAVIDSON Pulchérie FANOINA Solo André (P) HAJASON Alfred HANJOVAKO Christian IAMA Tianarisoa JAFARA MOUMINY GAYA ALY RAKOTOMALALA Irma H RAKOTONIRINA Fredy RAZANAMINO L. Tantely</p> <p><u>Excusé :</u> RAZAFIMANJARY L. Joseph</p> <p><u>Absents :</u> KOTO DEUX Richard RATSIMBAZAFY Calixte</p>	<p><b><u>30 juin</u></b></p> <p>DAVIDSON Pulchérie FANOINA Solo André (P) HAJASON Alfred HANJOVAKO Christian IAMA Tianarisoa JAFARA MOUMINY GAYA ALY RAKOTOMALALA Irma H RAKOTONIRINA Fredy RAZAFIMANJARY L. Joseph RAZANAMINO Tantely</p> <p><u>Absents :</u> KOTO DEUX Richard RATSIMBAZAFY Calixte</p> <p><u>Invité :</u> Pierre TESSIER (Région Réunion)</p>

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après les mots de bienvenue, la Présidente procède au décompte des participants. Il fait apparaître : 10 présents, 1 excusé et 2 absences non motivées.

Constatant le quorum (10/13), la Présidente déclare la séance ouverte ; le Conseil peut, en conséquence, valablement délibérer.

Elle indique également que dans le cadre des 2 projets en cours de coopération régionale avec la Région Réunion (SIG et lutte contre l'érosion marine), le chargé du projet, M. Pierre TESSIER, directeur de la station SEAS OI, plate-forme d'imagerie satellite de La Réunion, participera à la 3<sup>ème</sup> journée de session afin de présenter les projets.



## 2. MODIFICATION DU LIEU DE RÉUNION

Les aménagements liés à l'accueil des sessions du Conseil n'étant pas encore terminés, la Présidente, sur recommandation du Maire, propose de délocaliser la session dans les locaux de la Chambre de commerce.

**Approuvée à l'unanimité (10/10 voix).**

La Présidente remercie d'une part le Maire d'avoir facilité l'accueil de cette 4<sup>ème</sup> session du Conseil dans les locaux de la Chambre de Commerce, et d'autre part le Président de la Chambre pour la mise à disposition gracieuse de ses locaux.

## 3. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU DEROULEMENT DE LA SESSION

- a) A la demande du Maire, la Présidente propose de rajouter 6 nouveaux points à l'ordre du jour, nécessitant des délibérations. Ils concernent :
- o L'abrogation des dispositions relatives à la gestion des marchés d'Antsakoameloka et Anstsimahavao ;
  - o La vente de véhicules vétustes ;
  - o L'application du code de la route au cyclo-pousse ;
  - o L'utilisation des revenus locatifs pour améliorer la trésorerie et régler les petites dépenses ;
  - o Le réajustement des indemnités de représentation du Maire ;
  - o La mise en œuvre du PLOF (Plan Local d'Occupation Foncière)

- b) Elle propose également d'ajuster le déroulement de la session au fur et à mesure des points traités.

**Approuvée à l'unanimité (10/10 voix).**

- c) Interventions des élus :

→ M. FANOINA Solo souhaite que les prochains ODJ soient également disponibles en langue malagasy ;

→ M. HAJASON Alfred informe l'Assemblée de son absence durant les séances de l'après-midi en raison d'obligations professionnelles, s'en excuse par avance et donne son pouvoir de représentation à M. JAFARA, sans mandat de vote.

## 4. APPROBATION DU PV DE LA SESSION ORDINAIRE OBLIGATOIRE DE FEVRIER 2016

La Présidente, après avoir demandé à l'assistance les éventuelles remarques et modifications à apporter au projet de PV, soumet le document au vote.

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

## 5. APPLICATION DE L'ART 30 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RI) RELATIVE À L'ABSENCE ET L'EXCLUSION D'UN MEMBRE

L'Art 30 du RI du Conseil, conforme à l'Art. 95 de la Loi 2014-020 du 27 septembre 2014 régissant l'organisation, le fonctionnement et les attributions des organes des collectivités territoriales décentralisées, expose que : « *Tout membre du Conseil qui, sans motif légitime et valable reconnu par le Conseil, n'a pas participé à trois sessions consécutives, peut après avoir été invité à fournir ses explications, être exclu du Conseil pour le restant de son mandat. Ces absences sont constatées par une mention sur le registre destiné à recevoir les procès-verbaux du Conseil.* »

La Présidente indique que le conseiller M. KOTO DEUX Richard est concerné par cette disposition. En effet, ce dernier n'a participé à aucune session du Conseil ni indiqué les motifs de sa non-présence, alors que les convocations lui ont été remises dans les règles de l'art.

Après partage de ce constat et discussions, l'Assemblée demande à la Présidente :

- a) la mise en application stricte du RI et de l'Art de loi s'y affèrent
- b) l'envoi d'un courrier au concerné, l'invitant à fournir des explications au Conseil.

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**



## 6. INFORMATIONS GENERALES/ACTUALITES

### 6.1. Habitats

#### 6.1.1- Avancement de la démarche « Résilience urbaine » du programme de UN Habitat ;

Un document d'une page est remis en séance par le 1<sup>er</sup> Adjoint, qui le commente. Les différentes réunions ont abouti à dégager 4 actions prioritaires : l'amélioration du système de drainage, la protection du littoral, la planification urbaine, l'assainissement et la gestion des déchets

#### 6.1.2- Litiges fonciers

Un document d'une page, intitulée « les grandes tendances du litige foncier », est remis en séance par le 1<sup>er</sup> Adjoint. Parmi les cas évoqués, il est fait mention de celui de Mme Yolande FOCK-SO, pour laquelle le Conseil, au vu des éléments qui lui sont présentés, ne souhaite pas se prononcer au motif qu'il s'agit là d'un problème relevant d'un litige entre héritiers.

### 6.2. Transport et circulation : *point sur l'organisation de la circulation en ville*

Un document d'une page intitulée « Transport et circulation : point sur l'organisation de la circulation en ville » est remis en séance par le 1<sup>er</sup> Adjoint. Suite à cet exposé, le Maire demande qu'une délibération soit prise spécifiquement pour la mise en circulation et la conduite d'un cyclo-pousse.

### 6.3. Aménagement et environnement

#### 6.3.1- Avancement du projet de gestion des déchets ménagers et de leur élimination

Un document d'une page intitulée « Aménagement et environnement » est remis en séance par le 1<sup>er</sup> Adjoint. Il fait un état des lieux sur l'étape 1 du projet de création d'un site de tri et de valorisation des déchets, qui est l'installation d'une décharge municipale contrôlée à Ampasy, Le choix de ce site présente un double avantage : sa faible densité de population et le fait que cette zone ne soit pas inondable. Water Aid se propose de financer la construction d'une clôture pour délimiter le site. Le Ministère de l'Environnement demande qu'une étude d'impacts environnementale soit réalisée au préalable, étude qui sera réalisée avec l'appui du CRD. Le Maire indique que le terrain, d'une superficie de 2500 m<sup>2</sup> a été acheté à un particulier.

Le Maire souhaite l'avis du Conseil sur le choix du lieu, la construction de la clôture et le lancement de l'étude d'impact. M. FANOINA insiste sur la sécurisation de l'acte foncier, lequel devra être au nom de la CUM.

La Présidente demande si le Fkt d'Ampasy a été consulté sur le choix de l'emplacement et donné son accord ; interroge sur le type de traitement (à l'air libre, enfouissement, incinération...) qui sera appliqué puisque c'est de ce choix que dépendra l'étude d'impacts.

Les trois points évoqués par le Maire sont soumis au vote

**Adoptés à l'unanimité (10/10 voix)**

#### 6.3.2- Point de situation sur l'installation d'un réseau de bornes fontaines et de blocs sanitaires

Water Aid a annoncé la fin de ses interventions sur Morondava prévu pour le premier trimestre 2017. Il finalise actuellement la construction de 3 blocs sanitaires scolaires au bénéfice des EPP d'Ampasy, Bemokijy et Ankisirasira ; communautaire pour Nosy kely et le marché de Namahora ; d'un nouveau bloc pour l'hôpital de Namahora.

### 6.4. Police publique

#### 6.4.1- Etat de la sécurité de proximité

Sur les questions d'insécurité grandissante, le Maire indique que, durant la période de Pâques et Pentecôte, la CUM a contribué au financement du carburant de la Police nationale afin que celle-ci puisse effectuer plus de patrouilles dans les Fkt.

#### 6.4.2- Etat de l'occupation privative de la voie publique (vente, habitation...) et de la salubrité publique

→ M. Haja propose que le Maire fasse une descente dans chaque Fkt afin de vérifier l'alignement des maisons par rapport à route qui devient de plus en plus serrée en ayant au préalable établi un calendrier prévisionnel de ces tournées ;

→ la Présidente attire l'attention du Maire sur sa responsabilité directe concernant les autorisations qu'il a accordé pour vendre des brèdes sur les voies publiques de Namahora. Le Maire explique qu'il s'agit là d'une autorisation temporaire, en attendant qu'un nouvel emplacement soit trouvé d'une part et que l'électricité et l'eau soient remis au marché de Namahora, dont l'énergie est coupée depuis 2011. Selon lui c'est le manque de lumière et d'eau qui « obligent » les occupants à sortir du marché pour vendre leurs produits en fin d'après-midi ;



→ M. Louis Joseph suggère un emplacement appartenant à la JIRAMA, situé juste derrière chez M. Eroll, qui pourrait convenir.

#### **6.4. Gestion des équipements municipaux, générateurs de recettes**

##### 6.4.1- Présentation des résultats de l'expérimentation sur la gestion électronique des marchés

Un document d'une page intitulée est remis en séance par le 1<sup>er</sup> Adjoint. Il fait apparaître des disparités entre les 5 percepteurs où manifestation le contrôle durant l'expérimentation peut s'élever jusqu'à 206 000 Ar/j contre une moyenne de 35 000 Ar. le Maire informe que devant ce qui ressemble à du vol, il prendra des sanctions et une fin de contrat en particulier pour un agent.

##### 6.4.2- Etat de l'attribution temporaire des espaces (voir supra) ;

##### 6.4.3- Point sur la démarche engagée d'un retour vers une gestion municipale du marché de Tsimahavao

L'Exécutif fait savoir que dans le cadre d'une démarche d'harmonisation et de mise en conformité des règles sanitaires sur les marchés, il est important que ce marché retourne dans le giron communal. Dans cette perspective, il convient de recruter 3 personnes ressources supplémentaires, sous un délai d'un mois : balayeur, percepteur et ramasseur de déchets. En outre, les recettes émanant de ce marché sont estimées à 145 000 Ar. Une délibération visant à annuler les mesures de gestion du marché devra, en conséquence, être adoptée.

##### 6.4.4- Gestion de l'abattoir d'Ambalanomby.

L'Exécutif informe que des portes et fenêtres ont été posées ; que le recrutement d'un nouveau gardien est en cours : l'ancien ayant des problèmes de mobilité.

##### 6.4.5- Travaux de re-éclairage de la Ville

Le Maire signale que les poteaux publics seront à nouveau remis en état. Les re-éclairages commenceront dès la semaine prochaine à partir du lieu-dit Esso Maty et se prolongeront la semaine suivante sur les Fkt d'Ankisirasira, Ampasy et Bemokijy.

La Présidente suggère qu'un calendrier prévisionnel des travaux soit affiché ou annoncer à la radio pour prévenir la population de leur tour.

#### **6.5. Finances**

##### 6.5.1- Etat des recettes et dépenses

L'Exécutif remet en séance un document qui fait un état des lieux des recettes mensuelles de janvier à mai, lesquelles s'élèvent à 107 942 354 Ar en cumulé. Il est régulièrement constaté une baisse des recettes au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, due à une diminution de l'activité pour cause de saison des pluies et de retour des commerçants migrants à leur région d'origine.

S'agissant des dépenses, elles sont estimées à 106 837 243 Ar et concernent principalement les charges salariales et les indemnités.

Il est par ailleurs précisé qu'un retard dans le paiement des salaires a eu lieu en début d'année suite à des problèmes de traitement des règlements aux Finances.

M. Louis Joseph évoque le cas d'Eric PAPADAKIS, dispensateur travaillant au CSB, qui n'a pas perçu de salaire depuis 49 mois. Le Maire explique que les dispensateurs sont des agents de l'Etat, dépendant du Ministère de la Santé et que faute de subvention versée, la Commune ne peut les payer.

La Présidente propose que le Maire recense le nombre d'agents représentant des situations similaires pour voir quelle démarche adoptée ensuite face à ce type de situation non acceptable.

##### 6.5.3- Retard du paiement des salaires des agents municipaux (voir supra)

##### 6.5.4- Présentation du programme de mobilisation des ressources (voir document remis en séance)

Un séminaire sur la mobilisation des ressources fiscales et parafiscales a eu lieu. Il a été décidé au cours de cette réunion de travail qu'il convenait de prendre plusieurs mesures parmi lesquelles des campagnes de sensibilisation des citoyens sur leurs obligations fiscales, la création de nouveaux impôts, la maîtrise de la fiscalité foncière....

##### 6.5.5- Offres de prix sur le projet de vente de véhicules vétustes (voir délibération infra)

#### **6.6. Ressources humaines**

##### 6.6.1- Rapport sur l'état des effectifs au 1er trimestre ;



Le Maire informe que l'effectif des agents permanents, même si les contrats de travail n'excèdent pas les 6 mois, est de 77 agents ; auquel il convient de soustraire les 10 agents qu'il vient de révoquer. Le nombre de journaliers est de 9, affectés au nettoyage des rues.

La Présidente informe l'assemblée et le Maire que les agents renvoyés lui ont adressé un courrier dans lequel ils se plaignent d'avoir été licenciés de manière abusive voire pour des motifs politiques. Et de demander des éclaircissements.

#### 6.6.2- Licenciement de 10 agents

Par la voix du Directeur de Cabinet, l'Exécutif explique que le licenciement des agents a été motivé par des faits d'absentéisme chronique, de corruption, d'abandon de postes.

La Présidente fait savoir pour sa part que la méthode tant sur la forme que sur le fond sont contestables : en effet, plusieurs erreurs, outre les fautes d'orthographe, sont constatées dans les courriers-type : date d'envoi des courriers, nom des agents, pas de référence sur les courriers, manque de précision sur les éléments avancés (quid des dates d'entretiens, des compte-rendu des conseils de discipline, noms des responsables hiérarchiques...). S'il s'agit d'un ECD pourquoi avoir notifié la fin du contrat, puisque les contrats eux-mêmes indiquent qu'ils prennent fin sans préavis.

Et de conseiller de régler cette affaire au mieux, dans l'intérêt de tous les partis, en proposant notamment des indemnités pour rupture de fin de contrat au lieu d'un procès.

#### 6.6.3- Présentation de la grille salariale et des TDR (termes de référence) des postes.

Un état des salaires est distribué en séance. Le Directeur de cabinet fait savoir que le travail sur les TDR est en cours. Le Vice-Président, Christian HANJOVAKO, fait remarquer qu'il est regrettable qu'après 8 mois d'opérationnalité, l'Exécutif ne soit toujours pas en mesure ces TDR, proposés à son initiative en octobre 2015.

#### 6.6.4- Présentation de l'organigramme définitif de la commune.

*Document remis en séance.*

### **6.7. Gouvernance et décentralisation :**

#### Avancement sur la mise en oeuvre de la structure locale de concertation (SLC).

Le Maire a pris en juin un arrêté portant nomination des membres de la SLC, qui compte 37 personnes.

Le Conseil y est représenté par Mme RAKOTOMALALA Irma et M. MOUMINY GAYA.

La Présidente demande si ces conseillers portent la voix du Conseil ou exprime leurs propres positions. Le Maire indique qu'ils expriment leurs propres opinions. La Présidente considère que si ces deux conseillers siègent au titre du Conseil, ils doivent en être les porte-parole, par conséquent tout objet demandant l'avis du Conseil devra être débattu en interne.

Le Maire souligne que la SLC émet un avis consultatif et qu'au final l'avis décisif revient au Conseil. La Présidence préfère néanmoins que les voix du Conseil ne soient pas dissonantes, sauf à ce que les conseillers précisent qu'ils expriment leurs propres opinions.

## **7. POINTS INSCRITS A L'ODJ DE LA SESSION DE FEVRIER ET AJOURNES**

### **7.1. Administration générale**

#### 7.1.1- Approbation du rapport spécial d'activités 2015, évaluation de l'exécution du programme d'actions 2015 et avis sur le bilan d'activités

L'Exécutif, par la voix de son Directeur de cabinet, présente à l'Assemblée un document de 4 pages, remis en séance, présentant « la politique et les missions spéciales de la gestion des affaires administratives et de la gouvernance locale ». Il vise à donner aux élus « une idée générale de l'effort fourni et de l'évolution actuelle » sur une période de 8 mois couvrant les mois d'octobre à décembre 2015 puis ceux de janvier à mai 2016.

La Présidente et le Vice-président trouvent que le document manque de consistance et ne correspond pas tant sur la forme que sur le fond au rapport d'activités attendu. Et la Présidente de rappeler qu'un rapport d'activités :

- dresse un bilan exhaustif des réalisations menées ou pas au cours de la période, lesquelles ont été définies et identifiées par rapport à un objectif ou un plan fixé ;
- expose les raisons qui n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs ;
- indique les faits saillants apparus au cours de la période concernée...

La Présidente regrette d'autant plus ces manquements que tous les éléments nécessaires à la rédaction de ce rapport ont été présentés par l'Exécutif au fil des séances du Conseil. Et de souligner tous les efforts et actions menés par



L'Exécutif en une période très courte, et ce malgré les difficultés rencontrées, lesquels méritent d'être valorisés et consignés dans un rapport.

Pour faciliter la tâche de l'Exécutif et l'accompagner dans ce type d'exercice, la Présidente se propose de rédiger un canevas qu'elle adressera au Maire, qui s'empresse d'accepter l'offre.

**Ajourné**

#### 7.1.2- Avis, par délibération, sur le projet de programme et plan d'actions 2016

L'Exécutif, par le biais du 1<sup>er</sup> Adjoint, présente un document de 12 pages, remis en séance, intitulé « Plan de développement local intégré et inclusif 2015-2019 », élaboré avec l'appui du PNUD, présenté en mai avec un avis favorable de la Structure Locale de Concertation (SLC).

La Présidente s'étonne que ce document d'orientation, base de la future stratégie de développement de la Commune pour les 4 ans à venir, n'ait pas fait l'objet d'une diffusion large et préalable, en particulier auprès de l'organe délibérant, afin que celui-ci puisse apporter sa contribution. Elle a, en outre, le sentiment que dans le processus de consultation en cours, le Conseil joue un rôle de figurant, que son avis ressemble d'avantage à une formalité alors que dans le même temps on lui demande de prendre une délibération. Elle souligne enfin que tout programme d'actions doit comporter une évaluation financière. Ce qui n'est pas le cas ici.

L'Exécutif rassure l'Assemblée que le document est toujours au stade de « draft » et qu'il ne sera transmis qu'après validation par délibération du Conseil, notamment au PNUD. Il ajoute que 2 élus du Conseil siègent au sein de la SLC, mais que leur opinion reste personnelle et ne reflète pas la position du Conseil.

Le document est discuté en séance ; les modifications formulées portent principalement sur les contenus des axes 2 et 3 et les annexes. Ces derniers devront inclure : une fiche de description de poste de chacun des responsables identifiés ou pré-sentis pour conduire un projet prioritaire ou une action ; une fiche détaillant les sigles et abréviations utilisées dans le document

Considérant les enjeux liés à cet exercice, qui ne peut être réalisé sans mûre réflexion, dans la mesure où l'Exécutif ne dispose d'aucune échéance de rendu ni fixée, la Présidente propose la démarche suivante, laquelle a reçu un avis favorable :

- Les élus peuvent adresser leur contribution écrite au 1<sup>er</sup> Adjoint, qui en fera ensuite une synthèse ;
- Le document final sera validé au cours de la session dédiée au budget primitif d'août.

**Ajourné**

## **7.2. Finances & budget**

### 7.2.1- Approbation des comptes administratifs 2015

L'Exécutif, par la voix du DAF, présente les comptes administratifs de l'exercice 2015, clos au 31/12/2015.

Celui-ci fait apparaître un montant de 231 468 103 Ar au titre des recettes et 227 598 671 Ar au titre des dépenses. Est constaté un solde d'exercice positif de 6 793 407 Ar.

La Présidente fait remarquer que sur un budget prévisionnel 2015 évalué à 1 083 586 112 Ar, incluant aussi bien du fonctionnement que de l'investissement, la dotation de l'Etat s'élève à 571 160 000 Ar, soit 53% des recettes attendues. Or aucun versement n'a été perçu.

Les comptes administratifs sont soumis au vote :

**Adoptés à l'unanimité (10/10 voix)**

### 7.2.2- Utilisation des revenus locatifs pour améliorer la trésorerie et régler les petites dépenses

Le Maire explique que tout règlement de factures passe par un circuit administratif lourd (bons de caisse du Trésor). Afin de disposer d'une trésorerie et faciliter le paiement de petites dépenses usuelles, il demande au Conseil de l'autoriser, à travers une délibération, à utiliser les revenus locatifs à cette fin. La proposition du Maire est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

## **7.3. Patrimoine : approbation, par délibération, du changement de noms de certaines rues, bâtiments et édifices publics**

Compte tenu de l'absence excusée à cette séance de M. FANOINA Solo André, désigné par le Conseil comme chef de projet sur cette question ; considérant que les membres disposent de la fiche projet depuis octobre 2015 et qu'ils peuvent formuler des propositions de noms ; vu que l'examen de ce dossier a déjà fait l'objet de 2 ajournements ; la Présidente suggère à l'Assemblée de traiter et finaliser le dossier. La proposition est soumise au vote :

**Adopté à l'unanimité (9/9 voix)**



La Présidente fait part de ses propositions en matière d'attributions commémoratives (voir liste) tout en expliquant les raisons de ces choix. Elle informe par ailleurs que l'Institut Islamique de Madagascar a également transmis une liste de personnes « honorables », issues de la communauté indienne. La même démarche vis-à-vis de la communauté d'origine comorienne est suggérée à M. MOUMINY Gaya.

**Adoptées à l'unanimité (9/9 voix)**

Après échanges et discussions, il est demandé à l'Exécutif de régler les modalités pratiques de ces débaptisations, en particulier la consultation des familles d'une part et la conformité par rapport aux « fomba gasy » d'autre part.

## 8. POINTS INSCRITS A L'ODJ DE LA SESSION DE FEVRIER ET NON ABORDES

### 8.1. Recensement des associations et ONG opérant à Morondava

La Présidente propose la création d'un guichet communal des associations, laquelle aurait pour missions :

- de répertorier, notamment par objet social, toutes les associations agréées, oeuvrant et/ou ayant leur siège social sur la commune, afin de leur donner une plus grande visibilité et lisibilité (notamment sur le futur site web de la ville) ;
- de mieux connaître leur domaine d'intervention pour rechercher des synergies et mutualiser tant les efforts que les soutiens financiers ;
- de les consulter en cas d'appel à projets ;
- de renseigner le public sur leurs actions afin d'encourager les dons ...

**Adoptées à l'unanimité (10/10 voix)**

### 8.2. Appel à création de logo pour la Ville

Après discussions, il est préféré moderniser le blason actuel.

### 8.4. Nomination d'ambassadeurs de bonne volonté

La Présidente, après avoir expliqué la démarche à l'Assemblée, soumet le projet ainsi que les CV et parcours des personnes pré-senties au titre de l'année 2016. Elle projette une vidéo de l'un des futurs ambassadeurs ; invite l'Assemblée à suggérer la candidature d'autres postulants, lesquels seront examinés au cours des différentes sessions. Le Maire précise que si une délibération est requise pour acter le projet, les nominations, en revanche pourront se faire par voie d'arrêté municipal.

La proposition ainsi que la liste des futurs ambassadeurs sont soumises au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

## 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE & FINANCES

### 9.1. Utilisation de la facture d'avoir de la JIRAMA

Le Maire explique que la Commune dispose de plusieurs factures d'avoir auprès JIRAMA, couvrant la période de décembre 2012 à 2015. Le montant de ces avoirs s'élèvent respectivement à 736 034 274 Ar au titre des « Taxes » et 15 664 000 Ar au titre des « Surtaxes » à prévaloir sur les services d'eau potable. Ces sommes ne pouvant être encaissées, peuvent compenser des règlements de factures impayées. L'utilisation des avoirs sur Taxes est de la compétence du Conseil et nécessite une délibération. Ce qui n'est pas le cas pour l'utilisation des Surtaxes, lesquelles sont déblocables sur simple ordre de prélèvement du Chef de l'Exécutif.

#### 9.1.1- Avis sur l'imputation des factures impayées suivantes sur l'avoir sur les taxes :

Objet	Bénéficiaires	Montant	Solde avoir
Avoir disponible /Taxes			<b>736 034 274,0</b>
Factures en cours à régler		247 196 523,0	
branchement des installations eau & électricité			
Blocs sanitaires installés par WaterAid	Tanambao	25 265 700,0	
	Labatoara	93 510 500,0	
	Morondava Centre	30 411 300,0	





	<i>Sous-total</i>	149 187 500,0	
Factures JIRAMA marché Namahora impayées			
	eau	224 826,0	
	électricité	1 135 079,7	
	<i>Sous-total</i>	1 359 905,7	<b>338 290 345,3</b>

Sur proposition du Maire, après discussions et débats, la proposition est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

#### 9.1.2- Avis sur l'imputation des factures de consommation d'énergie

Le Maire propose, s'agissant des factures de consommation d'énergie, les mesures ci-après :

- o Les factures relatives à la consommation d'énergie des blocs sanitaires, installés par l'ONG WaterAid, sont à la charge des exploitants ;
- o Les factures de consommation d'énergie du marché de Namahora, qui seront honorées par la Commune, par principe d'équité et par parallélisme au Bazar Bé ;
- o Les factures relatives à l'installation des branchements en faveur des marchés sous future gestion communale seront prises en charge par la Commune
- o A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016, la fourniture d'énergie sur les marchés sera payante. La mise en place de compteurs individualisés sur les différents sites permettra à la Commune de facturer chaque usager au prorata de sa consommation ;

Après débats et discussions, il est suggéré de fixer ces différents points au sein d'une délibération, laquelle est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

#### 9.1.3- Avis sur l'imputation des factures relatives au branchement des installations en eau & électricité sur les nouveaux marchés

Le Maire suggère la prise en charge par la Commune des branchements ; les consommations étant à la charge des occupants du marché. Cette proposition est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

### 9.2. Contestation d'une injonction de paiement de factures JIRAMA

Le Maire explique avoir reçu de la Direction Générale de la JIRAMA une mise en demeure de paiement d'une facture d'un montant de 31 433 008 Ar destinée à couvrir les consommations d'énergie de 2 bâtiments, ne faisant ni partie du patrimoine de la Commune ni de sa gestion. Le Maire indique qu'il refuse de payer cette facture et demande une délibération du Conseil qui viendrait conforter sa décision.

S'engage alors un vif débat autour de la notion de « détournements de deniers publics » ; une opposition ferme de certains élus s'élève sur le soutien demandé par le Maire, au motif qu'une telle position viendrait à cautionner une infraction commise par des élus de l'ancien mandat notamment.

La Présidente demande que copie du courrier adressé par la JIRAMA soit distribuée aux élus afin qu'ils puissent en apprécier le contenu. Après lecture, elle livre son analyse à l'Assemblée: l'ordre de prélèvement adressé à la JIRAMA date du 30 juin 2015 ; il porte la signature du vice-président de la délégation spéciale de la CUM, lequel ordonne le prélèvement du montant de la facture sur les Taxes communales. Elle rappelle les éléments portés à la connaissance des élus sur les compétences respectives de l'Exécutif et du Conseil en matière de procédures administratives sur l'utilisation des Taxes et Surtaxes liées à la JIRAMA, à savoir :

- 1- la compétence d'utiliser les Taxes communales est du ressort du Conseil et non de l'Exécutif ;
- 2- seule une délibération peut préciser cette décision du Conseil.

Or, il semblerait, note-t-elle, que dans ce dossier l'ordre de prélèvement a été donné par une personne n'ayant ni autorité d'exercice ni capacité juridique pour le faire tant sur le fond (Exécutif et non Conseil) que sur la forme (courrier et non délibération). En conséquence, la demande de mise en demeure de paiement ne peut être considérée comme recevable. Elle pense que dans ce dossier, il y a un vice de procédure grave puisque l'auteur de la décision (vice-PDS) méconnaît les règles organisant la procédure d'élaboration des décisions de la CUM (Conseil et avis par délibération) et



de ce fait, la décision vient entacher l'acte (l'ordre de prélèvement). Elle suggère à l'Exécutif de consulter le contrôle de légalité pour vérification de cette analyse et dans l'attente de cette expertise, d'envoyer un courrier à la Direction de la JIRAMA.

Après discussions et échanges, l'injonction de ne pas honorer les factures d'un tiers adressées à la CUM par la JIRAMA d'une part et de ne pas délibérer sur cette question sont soumises au vote : **Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

### 9.3. Budget 2016

#### 9.3.1- Avis, par délibération de réajustement de la taxe d'abattage et de poinçonnage

Le Maire indique que dans la mesure où les bouchers prenaient déjà à leurs frais les honoraires du vétérinaire avant chaque abattage, les bouchers ont demandé à revoir à la baisse les taxes d'abattage et de poinçonnage, lesquelles passeraient alors : pour le bœuf à 10 000 Ar (au lieu de 15 000 Ar) ; pour le porc à 7 000 Ar (au lieu de 10 000 Ar) ; pour la chèvre/cabri à 5 000 Ar (au lieu de 7 000 Ar). Il précise que cette demande de réajustement si elle venait à être approuvée, modifierait en conséquence le budget 2016.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

#### 9.3.2- Avis, par délibération de la révision des indemnités de représentation du Maire

Le Maire fait part du changement des montants de frais de représentation du Chef de l'Exécutif, lesquels passent à 40 000 Ar/mois.

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

## 10. GESTION DU DOMAINE PUBLIC

### 10.1. Gestion du domaine public

**Non abordé**

### 10.2. Gestion du foncier – habitat et urbanisme

Le Maire fait part de la saisine du Ministère de l'Aménagement sur la mise en application de la Loi 2015 -052 relative à l'urbanisme et à l'habitat. Il explique les difficultés rencontrées face aux constructions illégales de bâtiments en particulier sur des zones réputées inondables et submersibles telles que Nosy Kely, Avaradrova, aux abords de la digue... et à leurs promoteurs qui défient l'autorité publique.

Les discussions portent alors sur la nécessité :

- De définir une nouvelle zone d'occupation et d'affectation d'habitation durable ;
- De créer des « zones tampon » d'une longueur 7 m de part et d'autre des routes digue menant l'une vers Namahora et l'autre vers Ankisirasira ;
- De créer deux ceintures constructibles après ces zones tampon ; au-delà de ces ceintures sera décrétée un espace sanctuarisé où aucune construction ne sera tolérée ;
- Les constructions érigées dans les deux ceintures seront strictement encadrées par un cahier des charges qu'il conviendra d'élaborer et devront respectées les règles d'habitat recommandées et l'accès depuis les voies routières ;
- De redéfinir et préciser, avec l'aide d'experts indépendants extérieurs, la largeur des pas géométriques séparant la mer du rivage, en prenant comme repère la ligne correspondant à la marée la plus haute afin de préserver ce qui relève du domaine public, de renforcer la sécurité civile face aux aléas climatiques et de planifier l'aménagement urbain ;
- Dans la perspective de cette réaffirmation des pas géométriques, plusieurs mesures sont prises :
  - o Informer les riverains ;
  - o Faire constater par huissier les constructions érigées sans permis et autorisations et d'appliquer toutes les procédures s'y afférent ;
  - o Faire suspendre tous les travaux en cours des constructions ayant obtenu un permis dans l'attente de la publication du nouveau tracé des pas géométriques ;
  - o De ne plus autoriser, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, toute forme d'autorisation de permis de construire dans les zones classées sensibles et vulnérables jusqu'à finalisation des nouvelles règles en matière d'habitat.

En vue de leur consignation dans une délibération, ces résolutions sont soumises au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**



**10. CRÉATION D'UN COMITÉ COMMUNAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

La Présidente invite l'Assemblée à commenter la fiche de synthèse qu'elle leur a rédigée sur cette question. Après discussion, le projet est soumis au vote : **Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

**11. ACTION DE COOPÉRATION RÉGIONALE AVEC LA RÉGION RÉUNION AUTOUR D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU LITTORAL**

La Présidente informe qu'elle a saisi l'opportunité qu'offrait le dispositif d'appel à projets 2016 de l'Agence Française de Développement (AFD), doté d'un fond global de 3 M€ en faveur des collectivités territoriales françaises (FICOL), pour nouer un partenariat avec la Région Réunion afin de soumettre un projet commun. Celui-ci porte sur l'aménagement intégré du littoral côtier de la ville de Morondava pour faire face au changement climatique. Notre projet dont la réalisation a été évaluée à 650 k€ a été présélectionné par l'AFD. Ce dernier a en effet considéré qu'il disposait de 3 atouts : l'adaptation au changement climatique ; la reproductibilité sur d'autres territoires, notamment de l'OI, de l'expérience menée à Morondava, considérée mondialement comme un cas d'école ; l'opérationnalité de plans d'actions concrets et urgents à mettre en oeuvre ; un financement multi bailleurs (Région Réunion et fonds de l'Ue).

Après échanges et discussions avec le représentant de la Région Réunion en charge du projet, venu se rendre compte des réalités du terrain, le projet est soumis au vote : **Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

**12. COMMUNICATION**

**12.1. Point sur l'image de la commune dans les réseaux sociaux et sa gestion** **Non abordé**

**12.2. Présentation du projet de site internet** **Non abordé**

**13. DIVERS****13.1. Abrogation des dispositions antérieures relatives à la gestion des marchés d'Antsakoameloke et Antsimahavao**

Dans le cadre de la reprise sous gestion communale des marchés cités et pour mettre en cohérence les mesures prises sur le territoire en matière d'organisation, de fonctionnement et de gestion des marchés (hygiène, sanitaires, gardiennage, services payants, taxes – laquelle se substituera et viendra abroger toutes les dispositions antérieures.

Après discussions, la proposition est soumise au vote : **Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

**13.2. Vente de véhicules, d'engins au rebut**

Le Maire indique que deux véhicules : camion pompier et petite benne de marque Renault ne sont plus en mesure d'être affectés à leur usage, en raison de leur état de vétusté totale. N'étant pas encore classés comme épaves, ces véhicules peuvent encore présenter un intérêt pour un acquéreur, n'ayant aucun lien avec les agents et élus communaux. Il est donc proposé de les mettre en vente en l'état et de les céder selon une procédure d'appels de mise en concurrence et d'attribution au plus offrant.

Le prix plancher de mise en vente est fixé à 7 M Ar pour le camion pompier et 3 M Ar pour la benne.

Après discussions, la proposition est soumise au vote : **Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

**13.3. Application du Code de la route au cyclo-pousse**

Le cyclo-pousse constitue un moyen de transport de personnes très populaire dans la commune. Sa multiplication rapide sur le territoire et les nombreux accidents causés par ces véhicules ont conduit la Commune à réfléchir sur un dispositif permettant de mieux règlementer la circulation de ces véhicules et leur conducteur. Désormais, les conducteurs et les propriétaires de pousse sont référencés (on en dénombre 440 contre 525 au premier trimestre) ; les véhicules sont immatriculés et disposent d'une assurance obligatoire, d'une attestation de visite technique et d'équipements réglementaires obligatoires (freins, rétroviseurs, feux de signalisation à l'arrière, lampe à l'avant) ; les conducteurs détiennent un permis de conduire délivré à la suite d'une formation au code de la route ; ils ont reçu une formation en matière d'hygiène ; des aires de stationnement ont été aménagés à leur intention.



Testé avec succès à titre expérimental, le Maire demande qu'il soit à présent fixé dans une délibération. Après discussions, la résolution est soumise au vote.  
**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

#### 14. PRÉSENTATIONS

14.1. Présentation par le 1<sup>er</sup> Adjoint, chargé de l'aménagement et du développement durable, des démarches en cours :

- « Résilience urbaine » du programme UN habitat ;
- Gestion des déchets ;
- Installation d'un réseau de bornes fontaines et de blocs sanitaires avec l'appui de l'ONG WaterAid, ECA et Lottery Funded ;
- Expérimentation de la gestion électronique des marchés
- Renforcement des mesures visant à limiter l'occupation privative du domaine public.

14.2. Présentation par le Maire de :

- l'état des effectifs au 1<sup>er</sup> trimestre : 67 agents suite à la rupture des ECD de 10 agents, lesquels contestent leur « licenciement » ;
  - des dons (cession d'un terrain de 50 m2 de Palissandre Côte ouest afin d'y installer des blocs sanitaires ; bacs à ordures de la Congrégation indienne ; tracteur dédié au nettoyage des plages d'une association basée en France et dont les coûts de transport seront pris en charge par Val Export)

14.3. Présentation par la Présidente du projet de coopération régionale avec la Région Réunion.

14.4. Présentation par Pierre TESSIER, directeur de SEAS OI (station d'observation satellitaire de La Réunion) des outils de cartographies et de données géographiques

La Présidente clôture la session à 18h15.



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa

-----  
**Commune Urbaine de Morondava,**  
**CONSEIL MUNICIPAL, SESSION EXTRAORDINAIRE**  
**28-29-30 JUIN 2016**

SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS					
Num	Objet	Type	Avis		
			favorable	défavorable	abstention
1	Modification du lieu, de l'ODJ et du déroulement	Décision	10	0	0
2	Approbation du PV de la session de février 2016	Décision	10	0	0
3	Rapport d'activités 2015	Décision	Ajourné		
4	Programme d'actions 2016	Décision	Ajourné		
5	Approbation des comptes administratifs 2015	Délibération	10	0	0
6	Utilisation des revenus locatifs à des fins de trésorerie	Délibération	10	0	0
7	Changement de noms de certaines rues et bâtiments publics	Délibération	9	0	0
8	Recensement des associations et ONG oeuvrant dans la CUM & création d'un guichet communal des associations	Décision	10	0	0
9	Nomination d'ambassadeurs de bonne volonté de la Ville	Délibération	10	0	0
10	Utilisation de la facture d'avoir de la JIRAMA (cf tableau)	Délibération	10	0	0
11	Contestation d'une injonction de paiement de factures émises par la JIRAMA au bénéfice de tiers	Délibération	10	0	0
12	Rectificatif du budget prévisionnel 2016 - Réajustement de la taxe d'abattage et poinçonnage - Révision des indemnités de représentation du Maire	Délibération	10	0	0
		Délibération	10	0	0
13	Gestion du foncier – habitat et urbanisme - Création de zones tampon sur certains sites réputés inondables et vulnérables - Redéfinition des pas géométriques sur le littoral côtier	Délibération	10	0	0
		Délibération	10	0	0



**REG PV 022/2016/Conseil CU Morondava**

14	Création d'un comité de sauvegarde du patrimoine	Délibération	10	0	0
15	Action de coopération régionale avec la Région Réunion sur l'aménagement intégré du littoral	Délibération	10	0	0
16	Abrogation des dispositions antérieures relatives à la gestion des marchés d'Antsakoameloke et Antsimahavao	Délibération	10	0	0
17	Vente de véhicules, d'engins au rebut	Délibération	10	0	0
18	Application du code de la route au cyclo-pousse	Délibération	10	0	0



REOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa

-----  
**Commune Urbaine de Morondava  
CONSEIL MUNICIPAL,**

**SESSION ORDINAIRE OBLIGATOIRE**

**16 au 22 AOUT 2016**

**PROCES-VERBAL**

**STATUT :**

**ADOPTE EN  
CONSEIL DU  
6/12/2016**

<b>Date de la convocation</b> 5 Août 2016	Le Conseil municipal, légalement convoqué par sa Présidente, Mme DAVIDSON Pulchérie, s'est réuni en session ordinaire obligatoire d'une durée de 6 jours, sous la présidence de celle-ci. Était également présent, le Maire, M. KOLO Frijof
Séances des 16-17 Août 2016	<u>Présents</u> : (11) * Mesdames DAVIDSON Pulchérie ; IAMA Tianarisoa ; RAZANAMINO L. Tantely * Messieurs FANOINA Solo André ; HAJASON Alfred ; HANJOVAKO Christian ; JAFARA ; MOUMINY ALY GAYA ; RAKOTONIRINA Fredy ; RAZAFIMANJARY L. Joseph ; RATSIMBAZAFY Calixte <u>Absents</u> : (2) Mme RAKOTOMALALA Irma H ; Mr KOTO DEUX Richard
Séance du 18 Août 2016	<u>Présents</u> : (12) * Mesdames DAVIDSON Pulchérie ; IAMA Tianarisoa ; RAKOTOMALALA Irma H RAZANAMINO L. Tantely * Messieurs FANOINA Solo André ; HAJASON Alfred ; HANJOVAKO Christian ; JAFARA ; MOUMINY ALY GAYA ; RAKOTONIRINA Fredy ; RAZAFIMANJARY L. Joseph ; RATSIMBAZAFY Calixte <u>Absents</u> : (1) Mr KOTO DEUX Richard
Séance du 19 Août 2016	<u>Présents</u> : (11) * Mesdames DAVIDSON Pulchérie ; IAMA Tianarisoa ; RAZANAMINO L. Tantely * Messieurs FANOINA Solo André ; HAJASON Alfred ; HANJOVAKO Christian ; JAFARA ; MOUMINY ALY GAYA ; RAKOTONIRINA Fredy ; RAZAFIMANJARY L. Joseph ; RATSIMBAZAFY Calixte <u>Absents</u> : (2) Mme RAKOTOMALALA Irma H ; Mr KOTO DEUX Richard
Séance du 20 Août 2016	<u>Présents</u> : (11) * Mesdames DAVIDSON Pulchérie ; IAMA Tianarisoa ; RAZANAMINO L. Tantely * Messieurs FANOINA Solo André ; HAJASON Alfred ; HANJOVAKO Christian ; JAFARA ; MOUMINY ALY GAYA ; RAKOTONIRINA Fredy ; RAZAFIMANJARY L. Joseph ; RATSIMBAZAFY Calixte <u>Absents</u> : (2) Mme RAKOTOMALALA Irma H ; Mr KOTO DEUX Richard



Séance du 22 Août 2016	<p><u>Présents</u> : (8 + 1 pouvoir)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesdames DAVIDSON Pulchérie ; IAMA Tianarisoa ; RAKOTOMALALA Irma H RAZANAMINO L. Tantely</li> <li>• Messieurs HANJOVAKO Christian (P) ; MOUMINY ALY GAYA ; RAKOTONIRINA Fredy ; RAZAFIMANJARY L. Joseph ; RATSIMBAZAFY Calixte</li> </ul> <p><u>Absents excusés</u> : (3)</p> <p>Messieurs FANOINA Solo André ; HAJASON Alfred ; JAFARA</p> <p><u>Absent</u> : (1)</p> <p>Mr KOTO DEUX Richard</p>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après les mots de bienvenue, la Présidente exprime sa satisfaction, partagée par l'Assemblée, de tenir cette 5<sup>ème</sup> session de travail du Conseil dans les locaux de la Commune et remercie le Maire d'avoir pu finaliser l'aménagement d'une salle dédiée aux sessions à venir. Elle précise que cette séquence du Conseil s'inscrit dans le cadre des deux sessions annuelles ordinaires obligatoires, et qu'elle est principalement axée sur l'examen du projet de BP 2017, préparé par l'Exécutif, en vue de son adoption.

Le décompte des participants à l'ouverture de la session fait apparaître 11 présents et 2 absences non motivées. Le quorum (11/13) étant atteint, la Présidente déclare la session ouverte. Le Conseil peut, en conséquence, valablement délibérer.

La Présidente indique que, conformément à la décision du Conseil de juin, elle a adressé, le 5 août 2016, à M. KOTO DEUX Richard un courrier, l'invitant à se présenter devant le Conseil afin de faire connaître aux membres ses intentions quant à sa participation aux travaux du Conseil ((cf. copie courrier jointe au dossier de convocation des élus). L'Assemblée constate l'absence non excusée du conseiller HVM et en prend acte. Un courrier sera donc adressé au Préfet de Région pour information et suite à donner.

## 2. MODIFICATION DU DEROULEMENT DE LA SESSION ET ADOPTION DU PROJET D'ODJ

La Présidente s'assure auprès des participants, qui confirment, de la réception de la seconde convocation, datée du 5 août 2016, laquelle annule et remplace la première. Elle expose que compte tenu de l'importance de l'exercice relatif à l'examen du BP 2017 et à son adoption, la durée de la session est portée à 6 jours.

Par ailleurs, et à la demande du Maire, pour donner suite à une saisine du Préfet, elle propose de rajouter à l'ODJ un point relatif aux projets retenus par le Conseil à soumettre au Fonds Local de Développement, pour financement.

Ces éléments sont soumis à l'avis de l'Assemblée :

**Approuvée à l'unanimité (11/11 voix)**

## 3. INFORMATION GENERALE ET ACTUALITES (cf. document remis en séance par l'Exécutif)

L'Exécutif, par la voix de son 1<sup>er</sup> Adjoint, fait part de l'avancement de divers dossiers et commente un document de 2 pages, intitulé « Informations générales et actualités »

### 3.1. Habitats

- Avancement de la démarche « Résilience urbaine » du programme de UN Habitat : en attente du rapport final

### 3.2. Aménagement et environnement

#### 3.2.1. Avancement du projet de gestion des déchets ménagers et de leur élimination

- Attente de l'étude d'impact pour démarrer les travaux de clôture du site
- Mise en place d'un circuit de pré-ampasy des ordures ménagères, assurée par 7 chars à bras dont la gestion est confiée à une structure privée

#### 3.2.2. Point de situation sur l'installation d'un réseau de bornes fontaines et de blocs sanitaires

- Annonce du départ de l'ONG Water Aid en mars 2017, qui achèvera les constructions et de réhabilitations des latrines et des bornes fontaines conformément au programme.
- L'exécution des travaux d'installation de latrines publics
  - une pétition a été transmise au Maire pour demander la fermeture des WC publics situés à Sans-fil. M. Louis Joseph récuse cette demande, au nom des riverains qui veulent sa réouverture ;





- recherche d'un nouvel emplacement pour installer les fosses septiques au bazar de Namahora, suite au refus du propriétaire de céder une portion de son terrain ;
- réhabilitation des WC pour Andakabe
- Concernant l'installation de toilettes publiques derrière le marché de Namahora, le Maire indique que suite au refus du propriétaire de céder une portion de son terrain, une nouvelle solution est recherchée. Il pourrait consister en un échange de construction de toilettes privées contre une portion de terrain, appartenant à Mme Irène BORA.

### 3.3.3. Révision du Plan d'Urbanisme Directeur (PDU)

L'Exécutif informe que le Ministère de l'Aménagement et l'ONG Water Aid vont contribuer au financement de la révision du Plan d'urbanisme et que l'avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de retenir le cabinet de consulting est publié depuis le 13/08/2016.

La Présidente demande que cet avis soit distribué aux élus et rendu public localement afin que les entreprises locales puissent elles aussi disposer des informations pour être en capacité de soumissionner. Elle réclame des explications complémentaires sur les procédures de cet appel d'offre, en particulier sur les avis de parution presse, l'affichage en mairie, la date limite de soumission...; sur la sélection des entreprises : qui siège ? modalités d'ouverture des plis, rôle de la commission d'appel d'offres du Conseil ? Il lui est répondu que c'est le Ministère qui pilote cette opération.

Ce plan constituant le document de planification de l'urbanisme de la commune, elle estime que le Conseil doit être associé aux travaux et insiste pour qu'au moins le Président de la Commission AO du Conseil participe aux travaux.

L'étude Schéma directeur assainissement est financée par Water Aid.

### 3.3. Police publique

#### 3.3.1. Etat de la sécurité de proximité

Mme TANTELY fait part de la recrudescence des pickpockets sur le marché de Namahora et demande que des mesures soient prises pour renforcer les contrôles. M. MOUMINY appui cette demande dans la mesure où l'insécurité se fait également grandissante dans son quartier d'Antsimahavao, due à l'absence d'éclairage public, selon lui.

Le Maire va demander l'appui de la police nationale et attend la délibération du Conseil sur l'utilisation des taxes JIRAMA pour lancer les travaux de ré-éclairage.

Le Vice-président HANJOVAKO propose que le Maire réunisse les usagers du marché et les administrés afin de les informer des mesures qui seront prises en matière de sécurité.

#### 3.3.2. Etat de l'occupation privative de la voie publique (vente, habitation...) et de la salubrité publique

Vente de brèdes sur les voies publiques de Namahora et Ankisirasira : Mrs L. JOSEPH et CALIXTE attirent à nouveau l'attention du Maire sur l'urgence de trouver une solution à ce problème, qui s'aggrave.

### 3.4. Ressources humaines

#### 3.4.1. Licenciement des 10 agents

Pour rappel, en juin dernier, la CUM décide de licencier 10 agents arrivant en fin d'ECD. Ces derniers contestent leur licenciement et saisissent l'Inspection du travail. Le Maire informe qu'une conciliation conduite par le Préfet est en cours ; les négociations tendraient vers un éventuel renouvellement d'ECD pour certains et indemnisation pour d'autres. L'objectif étant de trouver la meilleure issue pour tous les partis.

#### 3.4.2. Situation des agents dispensateurs

Une discussion sur le statut de cette catégorie d'agents et leur mode de rémunération est engagée. Elle se poursuivra à la prochaine séance, à la lumière d'une expertise de M. HAJA.

### 3.5. Autres

L'Exécutif informe de la tenue de différentes réunions :

- 2 août 2016, consultation de la Structure Locale de Concertation (SLC) sur le projet de Plan de développement local ;
- 4 août, élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources fiscales et parafiscales, avec l'appui du PNUD ;
- 11-12 août, exercice annuel de lutte anti-pollution, organisé par le MEEF.

## 4. APPROBATION DU PV DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE JUIN 2016

La Présidente explique que dans la mesure où les remarques et opinions exprimées par les élus au cours de la session n'ont pas été consignées dans le projet de PV, elle propose qu'il soit revu, complété et présenté pour approbation à la prochaine session :

**Ajournée**



## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE & FINANCES

### 5.1. Présentation du rapport d'activités 2015

Approuvée

### 5.2. Plan local de développement pour approbation

L'Exécutif, par la voix de son 1er Adjoint, indique que le document présenté a fait l'objet de discussions au sein de la SLC, plus sur la forme que sur le fond. La Présidente regrette que l'Exécutif n'ait pas transmis, ni remis aux élus la contribution qu'elle lui avait envoyé ni les commentaires du PNUD sur le sujet. Elle s'en émeut, regrette le manque de transparence vis à vis du Conseil, vilipende l'Exécutif et demande une suspension de séance. De retour en salle, elle informe l'Assemblée de son intention de quitter la séance et propose au Vice-président de la présider à sa place afin de poursuivre les travaux. Le Conseil à l'unanimité demande de surseoir la séance et de reprendre les travaux le lendemain.

Ajourné

### 5.3. Procédures administratives

#### 5.3.1. Justificatifs à fournir au Trésor pour règlement des indemnités

L'Exécutif, par la voix de son DAF, informe les élus du retard pris pour leur régler leurs indemnités, retard causé par des pièces manquantes justifiant la participation effective de chaque élu à chaque session. Il s'agit notamment des fiches de présence, de la décision de notification des élections.... demandées par le Trésor, en exemplaire original.

La Présidente s'étonne que cette demande n'arrive qu'après 10 mois d'exercice. Elle comprend d'autant moins la demande que ce mandat n'est pas le premier que connaît la CUM.

S'engage un débat sur la nécessité d'indiquer et de faire connaître la liste précise des pièces. La Présidente suggère à l'Exécutif d'une part de contacter le Trésor pour qu'il indique de manière détaillée les pièces à lui fournir ; et d'autre part de demander à une personne ressource du Trésor de bien vouloir venir expliquer au Conseil les circuits et procédures de traitement de l'exécution des dépenses publiques.

#### 5.3.2. Modification des procédures d'approbation des PV du Conseil

Le Directeur de Cabinet demande au Conseil que les PV soient signés à l'issue de la séance pour qu'ils soient aussitôt adressés au contrôle de légalité.

La Présidente ne comprend pas la finalité d'une telle demande dans la mesure où les seuls actes à être contrôlés pour légalité sont les délibérations ; les PV n'en font pas partie. En outre, les textes stipulent d'une part qu'un compte-rendu sommaire des débats du Conseil, signé par le Président et un rapporteur, doit être affiché sous huitaine en mairie, ce qui est le cas ; et d'autre part que les PV doivent être approuvés lors de la séance plénière suivante. En conséquence, cette demande est non avenue.

#### 5.3.3. Imputation de l'avoir sur factures des taxes de la JIRAMA

La Direction inter-régionale de la JIRAMA, en date du 20 juillet 2016, a écrit au Maire pour lui faire savoir que le fonds communal résultant des recouvrements des taxes et surtaxes sur les services eau et électricité de la JIRAMA s'élève, fin mars 2016, à 743 493 129 Ar pour les taxes et à 16 431 188 Ar pour les surtaxes. Dans le même temps, le montant des impayés est évalué à 261 258 175 Ar.

Elle rappelle, en outre, que ce fonds ne peut faire l'objet d'encaissement mais est destiné à payer les consommations en énergie des installations communales pour les taxes ; et à régler des devis de travaux, s'agissant des surtaxes, sous réserve d'une approbation du Conseil par voie délibérative.

Sur proposition du Maire, après discussions et débats, il est proposé d'utiliser les produits des surtaxes pour réaliser des travaux d'éclairage public au bénéfice des fonkontany de Tsimahavao Be, au lieu-dit lalan'kalesy, et de Antsakoameloke. Cette résolution est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

#### 5.3.4. Mise en place d'un plan de trésorerie mensuel

La Présidente demande qu'un plan de trésorerie mensuel, regroupant les principaux postes de dépenses et recettes soit présenté lors du prochain Conseil. Il s'agit de déterminer l'enveloppe financière nécessaire chaque mois en termes de flux prévisionnels tant en recettes qu'en dépenses afin de les mettre en corrélation avec les revenus locatifs à mobiliser. Cette résolution est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (11/11 voix)**

## 6. GESTION DU PATRIMOINE

### 6.1. Réalisation d'un inventaire des biens communaux

- Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine communal et son suivi, d'optimiser sa gestion financière d'une part ;



de disposer d'une plus grande visibilité notamment au niveau tant des occupants que des ressources locatives, d'autre part ; et améliorer l'information pour une mise à jour des actifs enfin, la Présidente, conformément aux engagements de l'Exécutif en octobre 2015, propose que soit :

- répertorier à des fins d'inscription à l'inventaire de tous les biens communaux meubles ou immeubles, matériels roulant et non roulant (désignation, numéro, état, date et nature de l'acquisition, cession gratuite ou titre onéreuse....)
- établi des contrats de bail en bonne et due forme adapté incluant le montant du loyer et leurs révisions, la durée et modalités de résiliation....

Ces résolutions sont soumises au vote :

**Adoptée à l'unanimité (11/11 voix)**

### **6.2. Délibération visant à créer une commission d'urbanisme**

La Présidente explique que la Loi n°2015-052 relative à l'urbanisme et à l'habitat expose en son Art 12 que soit instituée, dans chaque Commune, une commission d'urbanisme chargée:

- d'examiner les affaires communales en matière d'aménagement du territoire, de gestion foncière et de gestion urbaine ;
- de suivre les travaux d'élaboration des plans d'urbanisme et de leur mise en œuvre ;
- d'assister et de conseiller le Maire et les élus municipaux en matière d'urbanisme

Cette commission est présidée par le Maire et composée notamment de représentants du Conseil.

La résolution est soumise au vote :

**Adoptée à l'unanimité (11/11 voix)**

### **6.3. Occupation litigieuse d'un bâtiment de la voirie par Mme LANTO**

Le Maire explique à nouveau au Conseil le litige opposant la CUM à Mme LANTO. Celle-ci refuse de quitter le bâtiment qui avait été mis à sa disposition par la Commune en 2012, lors des expropriations réalisées au moment de la construction du stade « manara-penitra ». Il précise que Mme LANTO, comme d'autres personnes, avait obtenu en compensation un terrain communal et reçu des indemnités de dédommagement. En attendant de pouvoir se construire un toit, la Commune l'a relogé dans une de ses maisons, qu'elle occupe de manière gracieuse depuis plusieurs années sans même en régler les factures d'énergie. Entretemps, Mme LANTO a revendu son terrain. La Commune souhaite récupérer son bien mais Mme LANTO lui réclame 13 M Ar à titre d'indemnisation.

Après débats et discussions, il est proposé :

- de ne pas délibérer sur cette affaire, considérant que le Maire dispose des pouvoirs nécessaires et suffisantes en matière de police ;
- d'envoyer à Mme LANTO un courrier remis par huissier, lui accordant un préavis de 3 mois (1er novembre 2016) pour quitter les lieux ;
- de le lui signifier par rappel formel chaque mois, avant expiration du délai.

Ces résolutions sont soumises au vote :

**Adoptée à l'unanimité (11/11 voix)**

## **7. COMMUNICATION**

### **7.1. Adoption du logo de la CUM**

Suite aux différentes discussions de ces derniers mois, il a été proposé de moderniser le blason de la ville dessiné dans les années 70, dans le cadre de la célébration des timbres postes en déclinant les propositions suivantes, lesquelles symbolisent l'histoire du territoire et reflètent son identité : la devise : "Asa filaminana fahasambarana », le baobab amoureux comme élément central et de différenciation, la couronne principale à 3 tours, les valeurs fortes tels que zébu, poisson, riz, pirogue pour les ornements extérieurs. S'agissant des couleurs, il convient de ne pas oublier les symboliques des couleurs : rouge (pouvoir); bleu (mer/océan) ; jaune (soleil) ; vert (l'environnement/récolte) et l'or.

Validation au cours de la prochaine session.

### **7.2. Gestion de la communication des réseaux sociaux**

La Présidente explique que la communication est à la fois une arme et un atout pour celui qui sait la maîtriser. Elle engage par ailleurs la responsabilité du directeur de publication. Et de montrer les différentes pages Facebook gérées par la CUM, lesquelles, bien que partant d'une bonne initiative, peuvent ternir une image non contrôlée.



**8. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

La commission Finances du Conseil a travaillé avec les services de l'Exécutif afin de présenter à l'Assemblée le BP 2017. Son Président expose qu'il s'agit d'un budget-programme, en augmentation de 19 % par rapport au BP 2016. Certaines rubriques comme les autres recettes fiscales et les recettes non fiscales ainsi que les subventions d'équipements ont été multipliés par 1,4. S'agissant des dépenses de fonctionnement 4/7 rubriques sont en légère hausse (charges du personnel, achats de biens et services et charges diverses), les impôts et taxes sont en réduction ainsi que les transferts de subvention.

Après discussions, le projet de BP 2017 est soumis au vote :

**Adoptée à l'unanimité (10/10 voix)**

**9. PROJETS A PROPOSER DANS LE CADRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (FDL)**

L'Exécutif par la voix de son directeur de cabinet explique que ce fonds, doté d'un budget de 200 M Ar, est destiné à contribuer au développement socio-économique des communes et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Il est à répartir entre 6 communes.

Le Bureau de gestion du fonds est présidé par le Député MAMOD 'ALI, le Maire de Belo/mer est désigné comme vice-président et le maire de Morondava est le rapporteur.

Il est demandé au Conseil de déterminer les projets devant faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du FDL.

Après discussions, il est suggéré de présenter 3 projets pour lesquels l'Exécutif dispose déjà de devis, projets utiles aux populations installées sur les zones inondables :

- a. réhabilitation de la route digue depuis le lieu-dit Esso maty vers Ankisirasira jusqu'à Namahora
- b. réhabilitation de la route digue depuis le lieu-dit Esso m aty vers Ampasy
- c. réhabilitation du pont dit de Razafipanilo, reliant Namahora à Betela.

**10. RÉVISION DES TAUX DES RECETTES RELATIFS AU BP 2017**

Révision des barèmes tarifaires des taxes sur /pour :	2016	2017	Avis du Conseil
Droits de stationnement : - bus	12 000 Ar/mois	12 000 Ar/mois	Adopté (10/10 voix)
Retard de paiement des droits de stationnement :			
- bus	10 000 Ar/mois	1 000 Ar/jour	- Adopté (10/10 voix)
- cyclo-pousse	3 000 Ar/mois	inchangé	
- taxi-ville	5 000 Ar/mois	inchangé	
- bajaj		5 000 Ar/mois	- Adopté (10/10 voix)
Stationnement gênant ou non autorisé :			
- bus	10 000 Ar/infraction	10 000 Ar/infraction	- Adopté (10/10 voix)
- taxi-ville	5 000 Ar/infraction	5 000 Ar/infraction	- Adopté (10/10 voix)
- bajaj		5 000 Ar/infraction	- Adopté (10/10 voix)
Réactualisation des droits de capacité pour bajaj et taxi	délib de 2014 ????		
- renouvellement		10 000 Ar/an	- Adopté (10/10 voix)
- nouveau		15 000 Ar/an	- Adopté (10/10 voix)
Défaut d'équipements de signalisation (rétroviseur, klaxon, lumière...)		30 000 Ar/infraction	Adopté (10/10 voix)



Révision des barèmes tarifaires des taxes sur /pour :	2016	2017	Avis du Conseil
Cérémonies coutumières autorisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- exhumation</li> <li>- circoncision</li> <li>- la croix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 000 Ar/crâne</li> <li>- 10 000 Ar/cérémonie</li> <li>- 10 000 Ar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 000 Ar/crâne</li> <li>- 15 000 Ar/cérémonie</li> <li>- 20 000 Ar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopté (10/10 voix)</li> <li>- Adopté (10/10 voix)</li> <li>- Adopté (10/10 voix)</li> </ul>
Retard de paiement de loyers	10 000 Ar/mois (délib de 2014 ????)	5 000 Ar/mois	Pourquoi on baisse ????
Droit de réconciliation sur le foncier		10 000 Ar/parti	Adopté (10/10 voix)

La Présidente clôture la session à 17h00.



REPOBLIKAN'Y MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa

-----  
**Commune Urbaine de Morondava**  
**CONSEIL MUNICIPAL,**  
**SESSION EXTRAORDINAIRE**  
**6 au 9 DECEMBRE 2016**

**STATUT :**

**ADOpte EN**  
**CONSEIL DU**  
**13/03/2017**

**PROCES-VERBAL**

<b>Date de la convocation</b> 24 Nov. 2016	Le Conseil municipal, légalement convoqué par sa Présidente, Mme DAVIDSON Pulchérie, s'est réuni en session extraordinaire d'une durée de 4 jours, sous la présidence de celle-ci. Était également présent, le Maire, M. KOLO Frijof
<b>Date de session</b> 6 au 9 Décembre 2016	Présents (P) : procuration sans mandat de vote
	DAVIDSON Pulchérie FANOINA Solo André HANJOVAKO Christian IAMA Tianarisoa JAFARA MOUMINY ALY GAYA RAKOTONIRINA Fredy G. <b>(P)</b> RATSIMBAZAFY Calixte RAZAFIMANJARY Joseph RAZANAMINO L. Tantely  <u>Absent excusé</u> : HAJASON Alfred <u>Absent non excusé</u> : RAKOTOMALALA Irma H.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Après les mots de bienvenue, la Présidente procède au décompte des participants. Il fait apparaître : 10 présents dont une procuration et 2 absents dont une excusée. Elle précise que les absences non excusées et répétées du conseiller KOTO Deux Richard, ont conduit le Conseil, conformément à la Loi et au règlement intérieur du Conseil à l'exclure pour le reste de son mandat des travaux de l'Assemblée. Cette décision a été notifiée au Préfet.

Constatant le quorum (10/12), désormais fixé à 6, la Présidente déclare la séance ouverte ; le Conseil peut, en conséquence, valablement délibérer.

La Présidente indique à l'Assemblée que dans le cadre du recrutement d'une personne ressource, chargée d'assurer le fonctionnement du secrétariat des élus et de l'assister, elle a fait passer des entretiens d'embauche. Elle précise que parmi les 5 CV reçus, Mme Akoniaina, qu'elle présente, est la candidate la plus compétente pour occuper ce poste à la fois en termes de qualification mais également d'expériences professionnelles.

De son côté le Maire présente le nouvel adjoint aux finances, M. Klebert, qui succède à M. Jean-Louis, démissionnaire de son poste pour raisons de santé. Le nouvel adjoint indique qu'il a occupé des fonctions d'économiste des hôpitaux notamment à Fort Dauphin et Tuléar puis DRAF à l'hôpital de Morondava.

**2. MODIFICATION DU DEROULEMENT DE LA SESSION ET ADOPTION DU PROJET D'ODJ**

A la demande du Maire, la Présidente propose de rajouter 5 nouveaux points à l'ordre du jour, nécessitant des avis et délibérations. Ils concernent :

- Présentation du futur code d'hygiène de CU (aménagement et environnement) ;
- Traitement des arriérés du personnel de la CUM (finances) ;



- Alignement des salaires des agents, à la demande du Trésor, sur la grille indiciaire du FOP et dérogation à cette grille en faveur de 2 agents (gestion des ressources humaines) ;
- Acquisition d'un terrain domanial, anciennement occupé par la Croix-Rouge (patrimoine) ;
- Présentation du BP par programme (finances)
- La création d'espaces verts dans le cadre du PARU.

Elle propose de retirer de l'ODJ deux résolutions :

- permis de démolition de l'ancien bâtiment de l'école régionale en vue de construire un CEG. En effet le terrain n'est pas patrimoine communal ;
- projet de création d'une vignette pour les véhicules de tourisme, dont la réflexion n'est pas aboutie.

Ces éléments sont soumis à l'avis de l'Assemblée :

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

### 3. INFORMATION GENERALE ET ACTUALITES (cf. document remis en séance par l'Exécutif)

L'Exécutif, par la voix de son 1<sup>er</sup> Adjoint, fait part de l'avancement de divers dossiers et commente un document de 2 pages, intitulé « Informations générales et actualités »

#### 3.3. Habitats

Démarche « Résilience urbaine » du programme de UN Habitat (PARU). Le rapport, d'une quarantaine de pages, est présenté. Il est signalé la présence de quelques « coquilles », qui méritent d'être remontées vers l'équipe rédactionnelle du PNUD.

#### 3.4. Patrimoine communal

- Inventaire du patrimoine communal : la Présidente indique qu'il serait souhaitable d'avoir une vision exhaustive du patrimoine communal afin de mieux l'appréhender à des fins d'évaluation. Le Maire précise qu'un référentiel existe que lui a remis son prédécesseur, lequel sera adressé aux élus. Elle demande en outre que les contrats de bail soient uniformisés. Dans cette perspective, il est proposé de former un groupe de travail chargé de rédiger un contrat type.
- Devenir de la tranompokonolona : M. MOUMINY interroge l'Exécutif sur la situation de ce bâtiment. Le Maire indique qu'il est loué à différents locataires, et qu'il demande une réhabilitation. S'agissant de son usage : extension de marché, salle des fêtes, une réflexion va être menée au sein d'une commission mixte Cadre de vie et jeunesse & développement économique.
- Acquisition d'un terrain domanial, sis à Morondava centre, anciennement mis à la disposition de la Croix-Rouge en vue de sa réintégration dans le patrimoine communal : le Maire explique la situation juridique du terrain, sur lequel la Croix-Rouge avait été autorisée, dans les années '80s, à ériger un bâtiment pour y installer une crèche. Depuis le bâtiment est tombé totalement en ruines, suite à son abandon par ses occupants, la Croix-Rouge, partie s'installer ailleurs. Le Maire fait part à l'Assemblée de son inquiétude quant aux démarches entreprises par le Président de la Croix-Rouge pour s'approprier ce terrain d'une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup>. S'ensuit une discussion sur les suites à donner à cette affaire, appuyée par l'expertise de M. FANOINA Solo, en sa qualité d'agent au service des Domaines. Considérant les besoins actuels et futurs de la Municipalité en matière de foncier d'une part et d'aménagement urbain d'autre part, au regard de la progression démographique et de la nécessité d'installer des équipements structurants, il est convenu de prendre, au cours de cette session, une délibération visant à autoriser le Maire à mener toute démarche permettant la réintégration de ce site dans le patrimoine communal et à signer tous documents administratifs afférents à cette opération.

#### 3.5. Aménagement et environnement

##### 3.5.1. Révision du Plan d'Urbanisme Directeur (PDU)

Pour mémoire :

*La révision du Plan d'urbanisme directeur va être financée par le Ministère de l'Aménagement et l'ONG WaterAid (pour la partie schéma directeur de l'assainissement). A cet effet, un avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de retenir le cabinet de consulting a été lancé le 13/08/2016. L'Exécutif informe que le cabinet est connu et que le DG de l'aménagement du territoire se rendra sur Morondava dans les prochaines semaines pour formaliser le lancement de la démarche.*



### 3.5.2. Création d'espaces verts

Le PNUD se propose de financer des espaces verts (parcs et/ou squares) à travers la ville dont les lieux restent à fixer. De commun accord sont proposés et arrêtés les sites suivants : Avaradrova, Andakabe, Tanambao, Eso maty et Ankisirasira, en raison de la disponibilité de foncier.

### 3.5.3. Avancement du projet de gestion des déchets ménagers et de leur élimination

L'Exécutif informe que :

- La réalisation de l'étude d'impact, préalable pour démarrer les travaux de clôture du site, a été confiée au CRD. Le rapport est attendu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 ;
- Le PNUD va octroyer 2 camions benne.

Le Maire fait part de son voyage d'étude à Tuléar axé sur la mise en œuvre d'un programme de gestion de collecte des déchets, financé par une ONG allemande.

### 3.5.4. Salubrité publique

L'Exécutif présente à l'Assemblée le Code municipal des règles d'hygiène publique (cf. document remis en séance), lequel détaille le cadre réglementaire à adopter en matière de salubrité publique (voies et places publiques, habitations...). Son objectif principal est de préserver et promouvoir la santé publique. Ce code fournit aux administrés un cadre contraignant et sanctionnable en cas de non-respect des règles. Parmi les points à retenir figurent : l'interdiction d'enfouir et de brûler les ordures à l'intérieur des cours ; le paiement de l'enlèvement des ordures ; l'obligation d'installer des toilettes dans chaque cour ; le paiement d'une amende pour animaux errants...

L'adjoint précise qu'un comité Hoche sera en outre créé, qu'un prochain arrêté municipal viendra formaliser pour en préciser la composition et les membres.

La Présidente fait remarquer que le Conseil en prend acte et ne voit pas ce qu'il peut apporter en termes de valeur ajoutée dans la mesure où le document leur est remis en séance.

### 3.5.5. Point de situation sur l'installation des blocs sanitaires

- Les aménagements installés par Wateraid :  
Le coordonnateur régional fait une présentation des actions réalisées par l'ONG avec l'appui d'ECA. Il demande en outre la participation du Conseil à la journée de sensibilisation de la population sur l'éradication de la défécation à l'air libre. Cette campagne est organisée par Wateraid, à l'occasion de la journée mondiale des latrines et aura lieu dans les fonkontany d'Ambalanomby, Ankisirasira et Tanambao.

- Les toilettes publiques de Nosy Kely et la polémique :  
Le Maire a tenu à s'expliquer sur les raisons qui l'ont conduit à implanter des WC publics à Nosy Kely, implantation qui a soulevé de vives polémiques et l'intervention de militaires pour calmer les ardeurs de fauteurs de troubles. Il précise qu'il a hérité de ce dossier, datant de 2013, lequel avait fait l'objet d'une délibération du Conseil sortant. Le choix du site avait été recommandé par le secrétaire général de la Préfecture de l'époque, M ; BOANA Idy. Le financement du bloc, d'un montant de 15 000 \$ provient de la Sté d'exploitation pétrolière OMV, sous forme de fonds revolving. Parmi les modalités de mise en œuvre souhaitées par OMV, figure la création d'un comité de gestion des toilettes publiques, que le Maire préside, et au sein duquel siègent différents acteurs comme Louvain Développement. Il souligne que l'argent n'a pas été affecté sur les comptes de la Commune mais a été géré par Louvain Développement.

La Présidente fait part de ses inquiétudes sur plusieurs points d'ordre technique : dimensionnement des toilettes par rapport à l'afflux du public, impact environnemental, pollution olfactive, traitement des boues et éventuels dommages causés par les gabions soutenant la digue de protection des installations portuaires contre l'érosion marine. Elle regrette par ailleurs le traitement médiatique du dossier et invite le Maire à préparer, pour l'avenir, un kit de gestion de crise pour communiquer plus efficacement avec ses administrés.

Le vice-président HANJOVAKO rassure qu'il n'y a aucune incidence sur les gabions ; son inquiétude résulte d'avantage sur la capacité de la Municipalité à gérer ces installations. Il indique être intervenu sur les ondes pour expliquer son point de vue ; ses propos semblent avoir été mal interprétés

Mrs. FANOINA Solo et MOUMINY ont également été sollicités soit par la population soit par les journalistes pour fournir des explications. Ils font part de leur frustration quant à l'absence d'informations partagées par le Maire sur cette affaire.

Concernant les installations de protection contre l'érosion, le Maire s'engage à les remettre à leur état antérieur.





3.5.6. Point de situation sur les travaux d'éclairage public

M. MOUMINY interpelle le maire sur la situation de plus en plus préoccupante que connaît son quartier, faute d'éclairage public, de la recrudescence des vols.

Le Maire indique que :

- sur Tanambao, il reste à installer des ampoules ;
- au bazar de Namahora, le compteur a été volé. Une solution temporaire a été trouvée à travers un service de sous-location avec un particulier ;
- son équipe a lancé depuis 3 mois une démarche visant à demander aux fonkontany leurs attentes et besoins afin de hiérarchiser les priorités et leur évaluation financière.

**3.3. Police et sécurité publique**3.3.1. Etat de la sécurité de proximité

Pour mémoire :

*Suite à la remontée des informations de terrain par les élus, le Maire avait indiqué qu'il demanderait l'appui de la police nationale et attendait la délibération du Conseil sur l'utilisation des taxes JIRAMA pour lancer les travaux de ré-éclairage. Depuis la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est voire empirée.*

Le Maire indique qu'une organisation mixte de sécurité, à laquelle a été intégrée la CUM, a été créée. Elle a commencé des opérations dans les bars visant à cibler certains « dahalos ». Ce que déplore M. JOSEPH, exploitant un bar très populaire à Avaradrova, craignant l'amalgame entre consommateur = dahalo.

La Présidente a invité la Commissaire de la ville et du district à présenter un état des lieux clairs et précis de la situation sur le territoire afin de voir quelles réponses et mesures collectives prendre pour lutter contre l'insécurité.

En préambule la Commissaire précise que ses missions concernent la protection des biens et des personnes et la lutte contre les crimes, à travers la prévention et la répression. Pour assurer ces missions, elle explique que son commissariat dispose d'un effectif de 26 personnes, d'une machine à écrire et d'une cellule aux conditions inhumaines. S'agissant de la patrouille mobile, elle se résume en un 4x4 appartenant à la Brigade divisionnaire, laquelle lui est prêtée. Elle souligne que si la norme en matière de sécurité est de 3 policiers pour 1 000 hab., le ratio à Madagascar est de 1 policier pour 3 000 hab. A Morondava, on est plus proche des 1 policier pour 4 000 hab.

S'engage une discussion et un partage d'expériences. Il est proposé de :

- 1- Renforcer les colonnes de vigiles des fonkontany par des recrutements de de types HIMO ;
- 2- Adresser un courrier d'appui au Ministre pour renforcer les capacités d'effectif ;
- 3- Apporter une contribution financière, évaluée à 20 000 Ar/patrouille (au titre des frais de carburant), pour augmenter le nombre de patrouille mobile dans les quartiers ;
- 4- Interdire le port d'arme blanche en ville ;
- 5- Augmenter les présences sur la jonction Bemokijy / pont de Zafypanilo ;
- 6- Ouvrir une deuxième cellule de détention au commissariat central.

Il est en outre recommandé au Maire de communiquer, à travers les radios, sur ses nouvelles mesures de renforcement de la sécurité afin de rassurer la population.

**3.6. Finances**

L'Exécutif expose l'état des recettes et dépenses au 30 novembre 2016, lesquelles s'élèvent respectivement à 252 462 424 Ar et 218 475 893 Ar. (cf. document remis en séance)

3.4.1. Traitement des salaires et arriérés des agents

Les retards de paiement des salaires ont été réglés depuis août.

Les arriérés de salaires antérieurs au mandat actuel s'élèvent à 200 M Ar et concernent les années 2007 (62, 5 M Ar sur 5 mois) – 2009 (131,5 M Ar pour 11 mois) et 2010 (13 M Ar pour le mois de sept). En outre, subsiste une dette envers le Conseil dont les indemnités des membres n'ont pas été réglées au titre de 2009.

M. FANOINA, exerçant la fonction de maire en 2009, réfute ces chiffres et affirme avoir totalement réglé les salaires du personnel et indemnités des élus sous forme de bons de caisse et virement, avant son départ de la mairie.

La Présidente demande au Maire de mettre en place un échéancier permettant l'apurement des arriérés. Celui-ci propose de régler le passif 2007 durant son mandat en étalant la dette sur les 3 années à venir, sous réserve de disposer de crédits.



Cette proposition est soumise au vote,

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

#### 3.4.2. Politique salariale de la CUM et alignement des salaires des agents à la grille salariale FOP

Le Maire informe l'Assemblée que le Trésor a remis en cause certains traitements qui ne seraient pas en phase avec les qualifications des agents, en particulier pour ceux entrés en poste à partir du 1<sup>er</sup> août 2015. Il lui a donc été recommandé de les aligner sur la grille indiciaire de la FOP. Ceci a pour conséquence : une révision à la baisse, parfois conséquente, des salaires pour certains agents et une modification des contrats de travail. Si pour l'ensemble du personnel la reconduction s'est faite sans problème, se pose le cas de deux agents (postes Dircab et suivi –évaluation) pour lesquels le Maire souhaite une dérogation à la grille indiciaire et une délibération du Conseil. En effet, selon le Trésor, ces emplois n'entrent pas dans le barème.

Pas convaincue sur les procédures et les explications fournies par les services de l'Exécutif, la Présidente invite une personne ressource du Trésor aux travaux afin d'éclairer par son expertise l'Assemblée. Au fil des discussions, des divergences d'interprétations et d'appréciations apparaissent entre l'agent du Trésor et certains membres du Conseil tant sur le positionnement des agents, fixé de manière unilatérale par le Trésor, que sur le mode de calcul pour déterminer les salaires.

Concernant la demande du Maire portant sur une délibération pour déroger à l'alignement de la grille en faveur de deux agents, la Présidente fait savoir qu'elle ne peut y donner une suite favorable tant que la politique salariale globale de la CUM n'est pas claire et reste suspendue aux humeurs du Trésor.

Elle rappelle que la commune est une collectivité autonome, que les agents de la CUM ne sont pas des agents de la fonction publique et que dans la mesure où les recettes couvrent les dépenses, elle réfute l'ingérence du Trésor dans les affaires de la commune. Elle souligne qu'elle enverra un courrier au TG pour obtenir des explications complémentaires.

#### 3.4.3. Règlement des indemnités des élus

Les élus sont invités à se rendre au Trésor pour recevoir leurs indemnités. Après discussion, il est constaté que la majorité n'a rien perçu depuis le début de leur mandat. Néanmoins, tous se rendent au Trésor et reçoivent, après plus d'1 heure d'attente, 38 200 Ar pour les plus chanceux.

Pour une meilleure opérationnalité, la Présidente suggère la mise en place d'un dispositif de préfinancement des indemnités de session. Il consiste à verser, à l'issue de chaque session, une avance aux élus ; la CUM serait remboursée aussitôt les bons de caisse réceptionnés par le billeteur, dument mandaté à cet effet. Le Maire confirmant la faisabilité tant technique que financière de l'opération,

La résolution est soumise au vote,

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

#### 3.4.2. Mobilisation des ressources

L'Exécutif fait savoir que dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour le règlement des impôts sur le foncier bâti (IFB), 3 500 maisons ont été recensés dans 12/18 FKT. S'agissant de l'impôt synthétique applicable aux entreprises et commerces, le recensement fait apparaître 1 183 contribuables domiciliés dans 15 FKT.

### **3.7. Fonds de Développement Local (FDL)**

Pour mémoire :

*Le FDL, doté d'un budget de 200 M Ar, est destiné à contribuer au développement socio-économique des communes et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Il est à répartir entre 6 communes. Le Bureau de gestion du fonds est présidé par le Député MAMOD 'ALI, le Maire de Belo/mer est désigné comme vice-président et le maire de Morondava est le rapporteur. Lors du dernier Conseil, il avait été demandé de déterminer les projets devant faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du FDL. 3 projets avaient été présentés, pour lesquels l'Exécutif dispose déjà de devis, projets utiles aux populations installées sur les zones inondables.*

Le Maire informe que la dotation a été réduite à 120 M Ar au lieu des 200 M Ar prévu ; que des problèmes interministériels sont survenus portant sur les modalités et procédures de versement des fonds, lesquels doivent être engagés avant le 31/12/2016. Passé ce délai, les fonds seront mis en dépôt dans une caisse dédiée.

Le projet retenu est celui relatif à la réhabilitation de la route Esso-maty vers Ampasy, pour un budget de 19 M Ar. Il intègre également la réhabilitation du pont. Les consultations se feront sur appel d'offres.



### 3.5. Autres

L'Exécutif informe de la tenue de différentes réunions/formations :

- Formation des 55 maires du Menabe sur le montage de projets, organisée par le PNUD ;
- Formation des agents de la CUM par l'autorité de régulation des marchés publics (octobre) ;

En outre,

- Morondava est intégré au projet PIC (Pôle Intégré de Croissance). Ce projet, appuyé par la Banque mondiale, a pour objectif de soutenir les villes à fortes potentialités de croissance notamment dans l'agrobusiness et le tourisme ;
- Le PNUD va doter la municipalité de matériels de bureau et d'équipements de bureautique ;
- Le projet d'expérimentation sur la gestion électronique des marchés, dont le coût est estimé à 9 M Ar, a été soumis au PNUD.

### 6. APPROBATION DU PV DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE JUIN 2016

La Présidente, après avoir demandé à l'assistance les éventuelles remarques et modifications à apporter au projet de PV, soumet le document au vote. **Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

### 7. APPROBATION DU PV DE LA SESSION ORDINAIRE D'AOUT 2016

La Présidente, après avoir demandé à l'assistance les éventuelles remarques et modifications à apporter au projet de PV, soumet le document au vote. **Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

### 8. PRESENTATION DU BP 2017 PAR CHAPITRE PROGRAMME (cf. documents remis en séance)

L'Exécutif fait savoir que suite à un atelier, organisé par le PNUD, dans le cadre du renforcement des capacités des collectivités locales sur le thème de l'élaboration des budgets communaux, il lui a été demandé de revoir la présentation du BP afin de l'organiser par chapitre programme (P) et en cohérence avec le Plan de développement local et communal 2016-2019. Ainsi le BP a été divisé en trois chapitres programmes dont les dépenses s'élèvent à : 515 872 500 Ar (P1) ; 48 290 000 Ar (P2) et 38 040 000 AR (P3) pour un total de 602 202 500 Ar.

Cette résolution, qui porte sur la forme et non le montant approuvé du BP 2017, est soumise au vote :

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

### 8. COMMUNICATION

#### 7.1. Adoption du logo de la CUM

Pour mémoire :

*Suite aux différentes discussions de ces derniers mois, il a été proposé de moderniser le blason de la ville dessiné dans les années 70, tout en gardant les symboles du territoire et son identité.*

Une nouvelle proposition est présentée à l'Assemblée et au Maire, laquelle est soumise au vote :

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

#### 7.2. Gestion de la communication des réseaux sociaux

Dans la mesure où les recommandations faites lors des sessions précédentes à l'Exécutif n'ont pas été suivies d'effet et que la gestion de la communication reste un point handicapant, le Maire se propose de désactiver lui-même la page Facebook officiel de la CUM.

Cette résolution est soumise au vote :

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

#### 7.3. Site web de la ville

Afin d'informer le public et instaurer une transparence dans les démarches administratives (CIN, actes de naissance, permis de construire, demandes de licences...), il est proposé de les mettre en ligne.

Cette résolution est soumise au vote :

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**



**9. DELIBERATIONS**

Après avoir entendu les différents rapports issus tant des commissions de travail concerné que de l'Exécutif et suite aux discussions, les résolutions suivantes sont soumises au vote :

**8.1. Acquisition du terrain, sis à Ampasy, destiné à accueillir la future décharge municipale****Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****8.2. Acquisition du terrain domanial, sis à Morondava centre, anciennement mis à disposition de la Croix-Rouge****Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****8.3. Adoption du plan de développement local et communal 2016-2019**

Le document a intégré les remarques formulées par le PNUD et consolidé.

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****8.4. Contribution financière aux dépenses en carburant des véhicules de patrouille de la police de la ville**

Face à l'insécurité grandissante dans les quartiers, et suite à l'état des lieux présentés par la Commissaire de la Ville et du District, afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, il est proposé :

- de régulariser la participation financière à hauteur de 980 000 Ar au titre des dépenses en carburant, pour l'année 2016, de la Commune en faveur de la police nationale pour patrouiller dans les quartiers, d'une part ;
- d'allouer, au titre de 2017, une dotation n'excédant pas 1, 200 M Ar les frais de dépenses en carburant afin de porter le nombre de rondes dans les quartiers à 3,5/semaine

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****8.5. Demande de dérogation à l'alignement de la grille indiciaire en faveur de 2 agents municipaux****Défavorable à l'unanimité (9/9 voix)****8.6. Création d'espaces verts**

Dans le cadre du programme de résilience urbaine (PARU), le PNUD demande que des espaces verts soient créés dans la ville. Après discussions, il est proposé d'installer ces parcs et squares dans les sites suivants, en raison de la disponibilité de foncier : Avaradrova, Andakabe, Tanambao, Eso maty, Ankisirasira

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****8.7. Autorisation de recrutements de vacataires et d'un suivi évaluation pour 2017****Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****9. DIVERS**

- Présentation du calendrier de travail 2017
- Emménagement du Conseil dans un local sis à Namahora

**Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)****Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**

La Présidente clôture la session à 17h00.



**REOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
**Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa**

-----  
**Commune Urbaine de Morondava**

**CONSEIL MUNICIPAL,**  
**SESSION EXTRAORDINAIRE**

**6-9 DECEMBRE 2016**

<b>SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS</b>					
Num	Objet	Type	Avis		
			favorable	défavorable	abstention
1	Modification de l'ODJ et du déroulement de la session	Décision	9	0	0
2	Approbation du PV des sessions de Juin et Août 2016	Décision	9	0	0
3	Mise en place d'un échéancier pour apurer les arriérés	Décision	9	0	0
4	Mise en place d'un système de préfinancement des indemnités de session des élus du Conseil	Décision	9	0	0
5	Présentation par chapitre programme du PB 2017	Décision	9	0	0
6	Désactivation de la page Facebook de la CUM	Décision	9	0	0
7	Adoption de l'identité visuelle (logo) de la ville	Décision	9	0	0
8	Acquisition d'un terrain pour accueillir la décharge communale	Délibération	9	0	0
10	Acquisition d'un terrain domanial pour conforter le patrimoine de la commune	Délibération	9	0	0
11	Adoption du plan local et communal de développement 2016-2019	Délibération	9	0	0
12	Contribution aux frais de carburants de la police nationale pour améliorer la fréquence des patrouilles de surveillance dans les quartiers	Délibération	9	0	0
13	Création d'espaces verts	Délibération	9	0	0
14	Autorisation de recrutements pour 2017	Délibération	9	0	0



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoa

Commune Urbaine de Morondava

CONSEIL MUNICIPAL,  
SESSION ORDINAIRE OBLIGATOIRE  
16-22 AOUT 2016

SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS					
Num	Objet	Type	Avis		
			favorable	défavorable	abstention
1	Modification de l'ODJ et du déroulement de la session	Décision	11	0	0
2	Approbation du PV de la session de février 2016	Ajournée			
3	Présentation du rapport d'activités 2015	Décision	11	0	0
4	Plan local de développement	Ajourné			
5	Imputation des produits de surtaxes JIRAMA à des fins de travaux d'éclairage public	Délibération	10	0	0
6	Mise en place d'un plan de trésorerie mensuel	Décision	11	0	0
7	Réalisation d'un inventaire des biens communaux	Décision	11	0	0
8	Création d'une commission d'urbanisme	Délibération	11	0	0
9	Adoption du logo de la commune	Ajournée			
10	Adoption du BP 2017	Délibération	10	0	0
11	Révision du barème tarifaire des taxes, droits et amendes 2017	Délibération	10	0	0
12	Adoption des 3 projets à soumettre au FDL	Délibération	10	0	0

